



Législature 2024-2028

Procès-verbal n° 5

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 5 mai 2025 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	3
1.1.	Rappel de l'ordre du jour.....	3
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2025	3
3.	Communications du président	4
4.	Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de M. Johan Matthey-de-l'Endroit, démissionnaire.....	4
5.	Nomination d'un membre Commission de l'énergie en remplacement de M. Johan Matthey-de-l'Endroit, démissionnaire	4
6.	Nomination d'un membre à la Commission de sécurité en remplacement de M. Loïc Nötzel, démissionnaire	4
7.	Contre-projet en réponse à l'initiative populaire communale "Corriger les lacunes des transports publics"	5
7.1.	Premier amendement	13
7.2.	Deuxième amendement.....	14
7.3.	Postulat PO25.002 – Pour le développement d'une offre adéquate et confortable d'échange intermodal voiture – transports publics à Val-de-Ruz.....	14
7.4.	Postulat PO25.003 – Pour poursuivre avec des améliorations concrètes des transports publics.....	15
8.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 8'400'000 pour l'assainissement et l'agrandissement du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane.....	16
9.	Demande d'un crédit d'étude de CHF 120'000 pour la rénovation des bâtiments, infrastructures, bassins et plongeoirs (étapes 2 et 3) de la piscine d'Engollon	23
10.	Création d'un poste technico-administratif au sein du service du développement territorial	26
11.	Création d'une société anonyme pour l'exploitation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes	30
12.	Motions et propositions	38



13.	Résolutions, interpellations et questions.....	38
13.1.	Question Q25.002 – État de la route de La Joux-du-Plâne (départ des Bugnenets) ?	38
13.2.	Question Q25.003 – Participation au financement de Plateforme Culture NE.....	39
13.3.	Question Q25.004 – Où sont les arbres de la rue des Esserts ?	40
14.	Communications du Conseil communal	40



M. Romain Douard (Les Vert-e-s) (ci-après, « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

« J'ouvre cette séance avec trois minutes de retard. En préambule, le 10 avril, M. Eric Fischer, membre suppléant du Conseil général est décédé. Je vous invite à observer une minute de silence en sa mémoire. »

Je profite de souhaiter la bienvenue à quelques personnes. Tout d'abord, je remercie les journalistes et l'administration puis je souhaite la bienvenue aux apprentis présents ce soir. J'accueille de nouvelles personnes ce soir dont une nouvelle conseillère générale, Mme Annie Chopard, un nouveau conseiller général, M. Claude-Alain Cuche, ainsi que deux nouvelles suppléantes Mmes Nathalie Gless et Manuela Trachsel. »

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 41 Amstutz Jonathan, Barblan Magali, Bertschi Sarah, Burren Michel, Callias François, Cases Hélène, Charrière Cédric, Chollet Clarence, Chopard Annie, Chopard Corinne, Cuche Brian, Cuche Claude-Alain, Cuenat Anita, Debrot Laurent, Douard Romain, Droxler Thierry, Ecoutin-Dupuy Hélène, Emourgeon Raphaël, Faivre Brigitte, Felber Martine, Frossard Andy, Geiser Claudine, Lardon Patrick, Masini Christian, Monnard Simon, Moratel David, Moratel Déborah, Oppliger Laurent, Ortega Coline, Pendacheke Rose, Pessina Yves, Peter Christophe, Petese Julien, Prost Eric, Sandoz Camille, Tanner Yves, Vallat André, Velic Mehdi, Veya Laurence

Membres excusés : 2 Broggin Vuillème Christiane, Gossin Genghis

Membres suppléants : 2 Bertschy Fabien, Dias Filipe

Le Conseil communal et le chancelier sont présents.

1.1. Rappel de l'ordre du jour

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est accepté tacitement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2025

Il est demandé d'apporter la correction suivante aux points 6 et 7 : le groupe PLR et non le groupe socialiste. Moyennant correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.



3. Communications du président

Le président annonce la réception des courriers suivants :

- 26.02.2025 – de M. Philippe Ducommun, *démission du Conseil général* ;
- 02.03.2025 – de M. Johan Matthey-de-l'Endroit, *démission du Conseil général, de la Commission de gestion et des finances et de la Commission de l'énergie* ;
- 04.03.2025 – de M. Loïc Nötzel, *démission de la Commission de sécurité* ;
- 15.04.2025 – de Mme Clarence Chollet, *démission du Conseil général, de la Commission de gestion et des finances et de la Commission de l'énergie* ;
- 16.04.2025 – de Mme Geneviève Lovis Saillant, *démission du Conseil général, de la Commission des agrégations et des naturalisations ainsi que du Syndicat intercommunal STEP de La Saunerie Colombier*.

Personne ne demandant la lecture de ces courriers, **le président** remercie dès lors les membres démissionnaires d'avoir œuvré au Conseil général. Un remerciement particulier à Mme Clarence Chollet pour son engagement assidu à l'égard de la Commune de Val-de-Ruz.

4. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de M. Johan Matthey-de-l'Endroit, démissionnaire

M. Yves Tanner (UDC) indique que le groupe UDC cède la place laissée vacante au groupe PLR, d'entente avec ce dernier, car les membres de l'UDC ne sont pas assez nombreux.

M. Christian Masini (PLR) propose M. Filipe Dias (PLR).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Filipe Dias (PLR) est nommé tacitement par acclamation.

5. Nomination d'un membre Commission de l'énergie en remplacement de M. Johan Matthey-de-l'Endroit, démissionnaire

M. Yves Tanner (UDC) indique que le groupe UDC propose Mme Manuela Trachsel (UDC).

Aucune autre proposition n'étant émise, Mme Manuela Trachsel (UDC) est nommée tacitement par acclamation.

6. Nomination d'un membre à la Commission de sécurité en remplacement de M. Loïc Nötzel, démissionnaire

Mme Corinne Chopard (UDC) indique que le groupe UDC propose M. Yves Tanner (UDC).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Yves Tanner (UDC) est nommé tacitement par acclamation.



7. Contre-projet en réponse à l'initiative populaire communale "Corriger les lacunes des transports publics"

M. Jonathan Amstutz (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Lors de sa séance du 7 avril dernier, la Commission de gestion et des finances a étudié dans les détails le rapport relatif au contre-projet en réponse à l'initiative populaire communale « Corriger les lacunes des transports publics ».

Faisant suite au lancement de l'initiative populaire communale intitulée « Corriger les lacunes des transports publics » le 15 mars 2024, par le parti socialiste de Val-de-Ruz, le Conseil communal répond au défi lancé par cette initiative par un contre-projet.

Néanmoins, la prérogative des transports étant de compétence cantonal, l'initiative, même acceptée, ne pourrait, dans tous les cas, pas ou seulement très modestement influencer sur la problématique qui nous occupe. Le Canton rétorquera à nos édiles communaux, comme le ferait un parent à un enfant gâté, le doux principe du "qui commande paie" qui, en général remet à l'ordre les enfants gâtés. Le problème est qu'ici, la Commune n'est pas gâtée, mais en plus que ses parents sont tout aussi fauchés (ici le Canton de Neuchâtel et éventuellement de Berne) si l'on aborde la question de la liaison entre le Val-de-Ruz et Saint-Imier.

Plaisanterie mise à part, on sait que les transports vaudruziens ne sont pas optimaux, que les cadences ne sont pas suffisantes et ou pas toujours adaptées, que le Pâquier n'est pas desservi tout comme La Vue-de-Alpes, etc. Bref on est une région périphérique, il faut se rendre l'évidence que si le Val-de-Ruz était le petit chouchou et que le Canton capitulait à tous ses caprices, les autres Communes ou régions ne manqueraient pas de monter aux créneaux pour crier au favoritisme et feraient preuve d'inventivité pour soumettre des projets aussi.

En résumé, la Commune de Val-de-Ruz seule n'est pas en mesure de financer les revendications des initiants qui, chiffrées et additionnées, se traduiraient par une facture annuelle estimée de CHF 5 à CHF 10 millions.

Avec ce contre-projet qui fait vœux de bonnes intentions, le Conseil communal a le mérite de proposer une ébauche de solutions à la problématique des transports au sein de notre commune.

Ce contre-projet valide le catalogue de mesures suivantes :

- *le Conseil général adopte un contre-projet qui valide la création d'un groupe de travail intercantonal pour la liaison Val-de-Ruz – Saint-Imier ;*
- *il valide la création d'un groupe d'usagers. Le Conseil communal fixe par arrêté séparé sa composition et son mode de fonctionnement ;*
- *il valide l'établissement d'un catalogue de six mesures à l'horizon 2030, à savoir :*
 - *renforcer la ligne 421 ;*



- trouver des solutions pour les problèmes de correspondances entre les bus et le train ;
- améliorer la desserte en transports publics à La Vue-des-Alpes ;
- renforcer la ligne 424 ;
- améliorer la ligne 422 ;
- mettre en place une liaison jusqu'à Saint-Imier via Le Pâquier.

À noter qu'en cas de retrait de l'initiative, le contre-projet est soumis au référendum facultatif.

Pour le surplus, ce contre-projet, par l'intermédiaire d'un second arrêté, valide l'intégration de la question de la mobilité à la Commission du développement territorial et durable (CDTD) qui devient la Commission du développement territorial et durable et des mobilités, avec son nouvel acronyme (CDM).

Forts de ce qui précède, les membres de la CGF ont accepté à l'unanimité cette proposition de contre-projet et vous proposent d'en faire autant en acceptant les deux arrêtés y relatif. »

M. David Moratel (PS) transmet la position du groupe socialiste et demande une interruption de séance à l'issue de la prise de parole des groupes.

« À titre personnel et comme habitant du Pâquier, combien d'années, que dis-je de décennies, combien de motions et d'interpellations pour avoir enfin, peut-être, un bus au Pâquier, aux environs de 2030.

Tout d'abord, je tiens à saluer le travail engagé par les initiants. Leur démarche part d'un constat juste : notre territoire souffre de lacunes dans sa desserte, que ce soit en termes d'horaires, de fréquence ou de connexions entre les villages. Cette mobilisation citoyenne est légitime et montre l'attachement de la population à des transports accessibles, efficaces et durables.

De plus, nous tenons à remercier le Conseil communal pour le travail accompli, tant avec les initiants, la Commune de Saint-Imier et les Autorités du Canton de Neuchâtel.

Cependant, nous devons garder à l'esprit que la mise en œuvre directe des mesures exigées par l'initiative – telles qu'une cadence horaire étendue ou la création de nouvelles liaisons – serait difficilement tenable financièrement pour notre commune seule. Le recours à des commandes de tiers, comme le permet la loi cantonale, engagerait la Commune de Val-de-Ruz à hauteur de plus de CHF 4.5 millions par an, sans garantie d'acceptation par les Autorités cantonales ou fédérales. Ce serait une fuite en avant, au détriment d'une politique publique cohérente et responsable.

C'est pourquoi le contre-projet du Conseil communal nous semble être la voie de la raison. Il ne nie en rien les besoins exprimés, au contraire. Il les intègre dans une stratégie globale, réaliste et progressive, en coordination avec le Canton, seul habilité à planifier l'offre de transports publics dans le cadre du plan directeur cantonal.

Ce contre-projet offre un équilibre politique essentiel :

- il propose six mesures concrètes, avec un calendrier assez clair jusqu'en 2030, et la possibilité d'évoluer selon les réalités du terrain ;



- *il prévoit une gouvernance démocratique renforcée, grâce à la création d'une commission communale dédiée aux mobilités (CDM) et d'un groupe d'utilisateurs ;*
- *il inscrit notre commune dans une dynamique intercantonale, avec la validation d'un groupe de travail sur la liaison vers Saint-Imier ;*
- *enfin, il préserve nos finances communales en évitant les solutions coûteuses et isolées.*

Le rôle du politique est aussi de résister à la tentation du tout, tout de suite. Il est de construire des solutions solides, légitimes et durables. C'est exactement ce que propose ce contre-projet. Je vous invite donc à accepter le contre-projet et à adopter les deux arrêtés qui l'accompagnent.

De plus, le parti socialiste sera vigilant et demandera des retours réguliers au Conseil communal. Si malheureusement, nous constatons que rien ne bouge ou que les choses évoluent trop lentement, nous reviendrons très rapidement vers le Conseil général.

Pour les différents amendements et le postulat, le parti socialiste demandera une suspension de séance. »

Mme Claudine Geiser (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a accueilli avec satisfaction ce contre-projet et remercie les services communaux pour l'élaboration de ce rapport qui apporte une réponse circonstanciée à l'initiative.

Le Conseil communal propose une alternative réaliste à l'initiative populaire sur les transports publics, reconnaissant les lacunes actuelles tout en soulignant les contraintes financières et temporelles d'une mise en œuvre immédiate. Élaboré en collaboration avec le service cantonal des transports, ce contre-projet prévoit une mise en œuvre progressive de mesures d'ici 2030, en s'intégrant au plan directeur cantonal.

Les propositions incluent le renforcement de plusieurs lignes de bus existantes (421, 424), l'amélioration des correspondances bus-trains, la desserte de La Vue-des-Alpes, l'étude d'une liaison vers Saint-Imier, et des améliorations possibles pour la ligne 422. La Commission du développement territorial et durable sera élargie pour intégrer la mobilité, et un groupe d'utilisateurs sera créé pour assurer une prise en compte des réalités du terrain.

En résumé, le contre-projet vise une approche mesurée entre les besoins locaux et les synergies cantonales. L'équilibre entre le financement communal, cantonal et fédéral est un défi central. La Commune doit éviter d'endosser seule les charges excessives.

Notre groupe prendra en considération le présent rapport et adoptera les deux projets d'arrêtés qui l'accompagnent.

M. Yves Pessina (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral et propose deux amendements.



« Tout d'abord, nous souhaitons remercier les auteurs du rapport pour leur travail d'analyse, de négociation et de présentation. La question de la mobilité est complexe, car elle implique à la fois des enjeux territoriaux, sociaux et environnementaux. Le rapport présenté est dense, il témoigne d'un effort certain de coordination entre les différentes entités concernées. Certaines étant plus rétives à travailler de concert que d'autres. Nous sommes conscients du travail difficile effectué dans la relation avec les services du Canton.

Pour tuer dans l'œuf le suspense, commençons par vous transmettre que notre groupe est globalement favorable au contre-projet tel qu'il est soumis au Conseil général. Toutefois, nous estimons que des ajustements restent nécessaires pour que ce texte réponde pleinement aux attentes légitimes de la population, notamment en matière de connexion et d'accessibilité. C'est pourquoi nous proposerons deux amendements, sur lesquels nous reviendrons en conclusion.

Premièrement, il nous semble qu'il y a une sous-estimation générale de l'offre. Nous relevons d'abord que, dans les annexes, pour les années 2020 à 2022, les taux de couverture des lignes 421 et 422 projetés dans le rapport sont systématiquement inférieurs aux chiffres réels publiés par l'Office fédéral des transports. Cette présentation, volontaire ou non, donne le sentiment d'une tentative de minoration de la performance actuelle du réseau, ce qui n'aide pas à établir une base de confiance dans les projections à venir.

Par ailleurs, nous pensons qu'il est prioritaire de se concentrer sur les besoins essentiels et souhaitons que l'attention soit focalisée sur les zones où une amélioration de la desserte promet d'être en adéquation avec une meilleure utilisation de l'offre en priorité.

Ensuite, les correspondances vers la Suisse alémanique sont toujours insatisfaisantes et l'horizon 2030 paraît fort lointain comme ébauche de solutions. Le rapport ne propose d'ailleurs aucune amélioration des correspondances en gare de Neuchâtel avec les trains IC5 en direction de Bienne et Zürich. Les voyageurs sont toujours contraints à des attentes de 20 à 25 minutes, ce qui est difficilement acceptable à l'heure où l'on cherche à rendre les transports publics attractifs.

Une solution à retenir parmi d'autres, consisterait à ajuster les horaires de la ligne 421, qui dessert une grande partie de la couronne nord, pour assurer une arrivée mieux synchronisée avec les départs vers la Suisse alémanique. Des suppressions ciblées d'arrêts en ville de Neuchâtel contribueraient à y parvenir, une option que le Canton refuse actuellement, alors même qu'un rapport de TransN indique qu'elle ne poserait pas de problème technique.

S'agissant de la ligne 422, les correspondances en gare sont rendues peu fiables par l'éloignement des arrêts entre les différentes lignes à la Place Pury et les retards fréquents. L'attrait de cette ligne pour rejoindre la gare est donc malheureusement limité.

Quant à la ligne 380, il nous paraît inexact d'affirmer qu'elle assure efficacement les correspondances aux heures de pointe. Les bouchons à Peseux ralentissent considérablement le trajet, au point qu'il devient presque nécessaire de changer à Corcelles pour attraper le train pour Neuchâtel... quand cela reste encore possible.



En revanche, la ligne ferroviaire La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel – Berne constitue un axe vital pour la commune. Elle mérite une attention particulière et une politique de renforcement, et non d'érosion en attendant la ligne directe. Si la gestion des trains n'est pas directement du ressort du Canton et de la Commune, l'accès à ces gares tant par bus avec correspondances adéquates que par d'autres moyens de transport individuel vaut la peine d'être soutenu. Un postulat allant en partie dans ce sens vous est également soumis.

Une autre problématique importante réside dans l'offre insuffisante en soirée, les week-ends et jours fériés. Les déficits d'offre en dehors des heures ouvrables sont nombreux et pénalisent fortement les habitants. À titre d'exemple :

- *sur la ligne 421, plus de 2'000 habitant·e·s et 450 emplois à Fenin, Vilars, Saules et Savagnier ne bénéficient d'aucun bus avant 9h00 le dimanche, et sont mal desservis en semaine avant 07h00 ou le soir après 19h00 ;*
- *en soirée, les correspondances à Cernier sont souvent mauvaises ;*
- *sur l'ensemble du réseau communal (ligne 380 y compris), les périodes creuses en soirée et de manière générale hors des heures de pointe sont trop nombreuses pour envisager une véritable politique de mobilité pour les achats, les loisirs ou les emplois à horaires décalés ;*
- *enfin, toutes les lignes présentent des trous de courses qui empêchent de parler d'un service cohérent et fiable en dehors des heures de bureau pour lequel le service est satisfaisant de manière générale (correspondances évoquées précédemment mises à part).*

C'est pourquoi, tout en acceptant le rapport, notre groupe déposera deux amendements à l'article 2 du contre-projet. Ces amendements nous paraissent indispensables pour garantir que les besoins identifiés trouvent une réponse concrète et planifiée :

- *amélioration des correspondances avec les trains en gare de Neuchâtel, notamment en direction de la Suisse alémanique, avec des solutions concrètes d'horaires à mettre en œuvre au plus tard pour la période horaire 2027 ;*
- *renforcement de l'offre de courses en soirée, les week-ends et les jours fériés, avec des adaptations à effectuer d'ici à la période horaire 2029.*

Ces deux points sont essentiels pour nous. Ils doivent faire l'objet d'engagements fermes et planifiés, faute de quoi les intentions affichées dans le contre-projet resteront insuffisantes.

Nous vous remercions de votre attention et de l'esprit constructif que vous ne manquerez pas d'insuffler dans les discussions sur ce sujet. »

M. Yves Tanner (UDC) donne la position du groupe UDC.

« Le contre-projet présenté par le Conseil communal correspond assez bien au groupe UDC. »

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.



« Tout d’abord, nous vous remercions de l’accueil fait à ce contre-projet. En effet, après de longs mois d’instruction, et d’ailleurs ce rapport vous est rendu un peu plus tard que le délai prévu dans le règlement, nous avons le privilège de vous présenter six mesures concrètes, échelonnées et discutées avec le Canton. Nous vous présentons deux mesures qui ont été concédées par le Canton, notamment un groupe de travail pour une ligne jusqu’à Saint-Imier en passant par le Pâquier et une desserte en transport public jusqu’à La Vue-des-Alpes. Nous orientons vers un consensus, en effet, ces six points de mesures reprennent les points qui ont été évoqués par l’initiative. Tous les points proposés par l’initiative sont abordés, et cela va même plus loin. La différence est que cela est échelonné et discuté, évitant ainsi que la Commune ne s’engage seule et se voit attribuer des commandes de tiers qui pourraient être très couteuses – estimées entre CHF 4 et CHF 5 millions annuels.

L’autre point est qu’en acceptant ce contre-projet, le Conseil général s’approprie également la politique des transports publics. En effet, nous avons parlé de l’extension d’une des commissions en lui attribuant les mobilités, ainsi tous les points échelonnés d’ici 2030 pourront être suivis régulièrement avec des retours auprès des commissaires et de votre Autorité. Cela pose également une vision stratégique de la Commune pour ce qui est des transports publics. Toutes n’en ont pas, toutes ne souhaitent peut-être pas en avoir vu que c’est notamment du ressort du Canton. Nous en proposons une qui sera suivie, voire peut-être modifiée par votre Autorité au fur et à mesure des années.

Nous tenons également à remercier les acteurs de ce contre-projet. Nous pensons au service cantonal, mais également à nos partenaires du côté bernois qui ont participé à ce groupe de travail, qui ont entendu notre appel pour une ligne jusqu’à Saint-Imier. Cela fait des décennies que nous en parlons, mais c’est une première, un début de quelque chose, on l’espère.

Concernant les amendements, le Conseil communal ne remet pas en cause l’analyse, il la cite d’ailleurs en partie dans le contre-projet, notamment pour la ligne 421 où il revient sur l’idée des loisirs. Pour ce qui est des pendulaires, un accord a été fait déjà pour cet horaire, mais un renforcement est possible en week-end, notamment en connexion avec la partie nord de notre vallée et également pour des questions de loisirs. Nous pensons toujours aux pendulaires, mais beaucoup de transports publics sont utilisés pour les loisirs et c’est un potentiel pour le transfert modal.

Cependant, pour des questions de forme, notre Autorité serait plus à l’aise que ces amendements viennent sous la forme d’un postulat et c’est aussi pour cela que nous demandions une interruption de séance qui a d’ores et déjà été proposée. Il est vrai que la problématique des amendements, premièrement c’est un acte juridique et engageant pour la Commune – à titre d’exemple on demande au plus tard des adaptations d’horaire pour 2029 – si ce n’est pas fait en 2029, qui prend en charge de la Commune ou du Canton ? Tandis qu’un postulat demande de faire tous les efforts, de rendre un rapport sans engagement supplémentaire.

Un autre point que nous souhaitons porter à votre attention, ce contre-projet a été présenté auprès des différents acteurs voire partenaires, du côté bernois, du côté du service des transports qui l’a validé avec la réserve pour la ligne 422, et puis aussi les initiants qui ont accueillis favorablement



cet arrêté, dont nous attendons leur positionnement dans le courant de ce mois pour le retrait ou non de l'initiative. Revenir avec des amendements auprès de tous ces partenaires, c'est un peu inopportun et délicat. Encore une fois, nous encourageons ce genre de démarches et nous comprenons tout à fait que votre Autorité souhaite plus et plus vite pour la population vaudruizienne, c'est pour cela que nous pensons que la forme d'un postulat serait plus adéquate. »

La séance est suspendue à 20h05.

La séance reprend à 20h24.

M. André Vallat (PS) donne la position du groupe socialiste.

« Le deuxième amendement pourrait être problématique au niveau financier pour la Commune et sera donc transformé en postulat. Pour le premier amendement, la Commune n'est pas engagée financièrement, mais par contre cela contrarie l'accord trouvé avec les partenaires. L'avis du Conseil communal est demandé.

La situation est la suivante. Il y a deux amendements qui sont combattus par le Conseil communal. En raison des discussions déjà entamées avec le Canton, le Conseil communal recommande de ne pas toucher au contre-projet. C'est pourquoi le groupe socialiste propose de transformer les deux amendements en postulat.

La nouvelle donne est que le deuxième amendement concernant l'offre de loisirs de 2029 pourrait vraiment être un frein pour la Commune en termes financiers, et le parti socialiste serait d'accord de le transformer en postulat.

Quant au premier amendement qui n'engendre pas une implication financière directe, mais on ne va pas pouvoir dire à la Commune – ah oui vous voulez faire ça, vous allez payer – ce pas la même chose, on ne risque pas d'engager la Commune directement financièrement, par contre on embête le Conseil communal, car il s'est déjà mis d'accord dans le cadre de ce contre-projet et les intervenants sont arrivés à un espèce d'accord en parole avec le contre-projet. Nous devons décider si nous faisons un amendement et un postulat à la place de deux amendements ou si nous faisons deux postulats. Nous aimerions avoir l'avis de Conseil communal sur cette nouvelle proposition. »

M. Yves Pessina (Les Vert·e·s) répond de la manière suivante.

Nous souhaiterions maintenir les amendements, mais nous sommes prêts à transformer le deuxième amendement en postulat étant donné qu'il a une temporalité plus large qui permettrait éventuellement d'attendre le rapport. Par contre, le premier amendement a une temporalité plus courte et s'il était transformé en postulat, il deviendrait alors caduc parce qu'il est fort peu probable de tenir 2027 si nous devons attendre un rapport sur un postulat. Ce n'est donc pas possible pour le premier amendement.

Mme Claudine Geiser (PLR) précise que le groupe PLR refusera les deux amendements.



« Ils proposent des objectifs déjà couverts, même indirectement par le contre-projet. Nous estimons que celui-ci offre un cadre réalisable pour améliorer les transports publics à Val-de-Ruz, dès lors nous encourageons à concentrer nos efforts sur la mise en œuvre efficace des mesures, plutôt que de disperser nos ressources et notre attention sur des amendements. »

M. Yves Tanner (UDC) précise que le groupe UDC refusera également les amendements.

M. Ahmed Muratovic (CC) propose de faire les démarches dans un délai inférieur à un an pour répondre aux postulats.

« Nous entendons les arguments des différents groupes, ce dont nous les remercions. Cependant, nous vous rendons attentifs que le délai d'un an pour répondre à un postulat est un délai maximal. Pour permettre au postulat de garder tout son sens, une réponse pourrait être donnée avant, ou en tout cas faire les démarches avant et le rapport, pour vous en informer, viendrait plus tardivement. Vous seriez informés en plénum plus tardivement, mais on tient à rappeler que dans le cadre du contre-projet, il sera voté l'extension des mobilités dans une commission. Celle-ci pourra demander des retours, demander où en sont les démarches du Conseil communal, quelles sont les réponses du Canton et des autres acteurs et indépendamment du rapport qui viendrait vers vous en 2027 ou à une autre période, en fonction des délais ou des différentes commissions dans lesquelles il doit passer, et je parle évidemment sous l'œil vigilant de la chancellerie et de tous les points formels, les démarches pourraient avoir lieu avant et sous votre contrôle dans le cadre de la commission.

Ensuite, concernant les délais plus longs, c'est également possible, un autre des points c'est pour 2029. Preuve en est, la réponse à ce contre-projet est arrivée plus tardivement, car nous n'avions pas tous les éléments et nous avons demandé au service des communes (Scom) et après confirmation de M. Leu, il fallait attendre plus longtemps et donner la réponse la plus complète en faisant un retour sur l'avancement des projets.

Un dernier point, nous avons entendu l'argument qui disait – nous ne voulons pas engager la Commune – mais nous tenons à rappeler notre deuxième argument : l'inopportunité de changer un texte qui a été présenté devant divers acteurs et négocié.

Le Conseil communal soutient toujours la position de transformer ces deux amendements en postulat et de le valider sous cette forme. »

M. André Vallat (PS) demande une courte suspension de séance.

La séance est suspendue à 20h30.

La séance reprend à 20h35.

M. André Vallat (PS) indique le dépôt d'un postulat en lieu et place des deux amendements.

Mme Clarence Chollet (Les Vert·e·s) demande de quelle manière seront votés les objets.

Le président indique l'ordre des votes est le suivant : le contre-projet, les amendements, les arrêtés et les postulats.



L'entrée en matière est acceptée tacitement.

7.1. Premier amendement

Art. 2 [Contre-projet] : ajout de l'alinéa 4.

« ⁴ Il est demandé que des solutions concrètes soient mises en œuvre au niveau des horaires au plus tard pour la période horaire 2027 pour améliorer les correspondances entre les bus desservant le Val-de-Ruz et les trains en gare de Neuchâtel, notamment en direction de la Suisse alémanique. »

M. Yves Pessina (Les Vert·e·s) invoque des raisons temporelles. En effet, un postulat demande plus de temps. Par conséquent, il est nécessaire de conserver cet amendement.

M. André Vallat (PS) indique que la situation stratégique du Conseil communal impose de changer l'amendement en postulat. Le parti socialiste s'abstiendra.

Mme Clarence Chollet (Les Vert·e·s) exprime la volonté du groupe VVL de rendre les choses plus concrètes et se dit surprise de la tournure des discussions, dont elle rappelle que le parti socialiste en est l'initiateur. Elle appelle le Conseil général à voter en faveur de ces amendements.

« Je suis surprise de la tournure des discussions sachant que l'initiative de base est très ambitieuse et provient des rangs du parti socialiste. Nous avons sur nos tables un contre-projet qui contient vraiment des bonnes idées, mais il n'y a rien de concret encore. Il est dit que peut-être en 2030, les choses pourront se faire, mais il n'y a pas de budget, pas de projets concrets et notre groupe essaie de rendre les choses un peu plus concrètes, d'amener des horizons temps un petit peu plus proches, car la situation actuelle fait qu'il n'est pas possible pour Val-de-Ruz de rejoindre le réseau ferroviaire national, ce qui est insupportable pour la population de notre Commune et le parti socialiste se montre très frileux sur cette idée alors que c'était de leur initiative à la base. Je trouve cela surprenant. Ensuite le Conseil communal qui a peur que l'amendement retarde leur projet alors que ça leur amène un argument de plus pour négocier avec le Canton pour combler au plus vite cette lacune. J'appelle vraiment nos partenaires de gauche et le reste du Conseil général à accepter cet amendement pour que la population du Val-de-Ruz ait enfin une connexion digne avec le réseau ferroviaire national. »

M. Ahmed Muratovic (CC) communique les propos suivants.

« Ce sont des mesures et des projections, mais dire qu'il n'y a rien de concret et pas de budget, un groupe de travail ça coûte, des études ça coûte et ils ont déjà été budgétés, aussi grâce à l'appui de certains députés et actuellement le groupe de travail cherche un bureau pour évaluer les potentiels pour une liaison Val-de-Ruz – Saint-Imier, donc dire qu'il n'y a rien de concret c'est un petit peu dévaloriser ce contre-projet de manière injuste et deuxième point, nous revenons sur l'inopportunité par rapport aux autres collaborateurs. Pour un postulat, les démarches commenceront dans les mêmes délais, c'est-à-dire cette semaine. »



Vote du premier amendement : rejeté par 20 voix contre 13 et 7 abstentions.

7.2. Deuxième amendement

Art. 2 [Contre-projet] : ajout de l'alinéa 5

« ⁵ Il est également demandé une augmentation et une meilleure adéquation de l'offre de courses en soirée, les week-ends et les jours fériés, au plus tard pour la période horaire 2029, afin de renforcer l'attractivité des transports publics. »

M. Yves Pessina (Les Vert·e·s) encourage l'assemblée à accepter cet amendement.

« Cet amendement est un peu moins pertinent que le premier par rapport à un postulat, il n'empêche qu'il est important de donner une priorité si on veut une vraie politique ambitieuse en termes de transports publics ».

Vote du deuxième amendement : rejeté par 20 voix, contre 13 et 7 abstentions.

Vote de l'arrêté relatif au contre-projet en réponse à l'initiative populaire communale "Corriger les lacunes des transports publics" : accepté à l'unanimité.

Vote de l'arrêté relatif à la modification du règlement général (modification de la CDTD) : accepté à l'unanimité.

7.3. Postulat PO25.002 – Pour le développement d'une offre adéquate et confortable d'échange intermodal voiture – transports publics à Val-de-Ruz

« Le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier le développement d'une offre adéquate, compétitive et simple à utiliser, pour inciter les utilisateurs d'une voiture à prendre les transports publics au moins pour la plus longue partie de leur trajet.

Dans l'idéal, chacun devrait pouvoir faire ses trajets intégralement en transports publics. Néanmoins, une couverture imparfaite, voire inexistante dans les zones les moins denses, font que certaines personnes ne peuvent pas le faire et que d'autres y renoncent. Pour certains usagers qui débutent leur trajet en voiture, les conditions actuelles de l'offre des parkings P+R aux Hauts-Geneveys et aux Geneveys-sur-Coffrane ne sont pas suffisamment attractives. Le développement d'une offre adéquate, compétitive et simple à utiliser, proche des gares et aux endroits stratégiques des lignes de bus, inciterait davantage de personnes à prendre les transports publics. L'offre doit être attractive de façon générale, pour les utilisateurs réguliers, et pour les personnes vivant dans une zone moins bien desservie par les transports publics.

Cela ne devrait pas être vu comme une alternative à l'amélioration de l'offre en transports publics, mais comme un complément à celle-ci.

Au nom du groupe Verts-Vert'libéral, Simon Monnard. »



M. André Vallat (PS) donne la position du groupe socialiste.

« Dans le plan climat 2023-2027, il y a 27 mesures pour les réductions des émissions de gaz à effet de serre dont la neuvième est de promouvoir les transports publics auprès des jeunes conducteurs en les fidélisant le plus rapidement possible aux transports publics. Ce postulat fait pleinement partie de cette mesure qui doit être mise en place par le Canton avec les Communes. »

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Complémentarité entre P+R et plus largement entre toutes mobilités et transports publics, le Conseil communal y croit, le Canton aussi dans sa politique plan climat et d'autres projets en consultation. Le Conseil communal ne combattra pas le postulat, il vous rend simplement attentif aux limites de notre Autorité par rapport à cette thématique. Beaucoup de places de parc près de la gare sont propriétés des CFF et d'autres du Canton. Donc en faire des supplémentaires plus éloignées, est-ce que cela aurait du sens, mais s'approcher des propriétaires pourrait en avoir.

Pour ce qui est des tarifs et de la politique de stationnement, des consultations auprès des communes ont lieu en ce moment et certains d'entre vous, dont les commissaires de cette future commission mobilités pourront traiter de ce point également dans le cadre de ce postulat. »

Vote du postulat PO25.002 Pour le développement d'une offre adéquate et confortable d'échange intermodal voiture – transports publics à Val-de-Ruz : accepté par 23 voix et 17 abstentions.

7.4. Postulat PO25.003 – Pour poursuivre avec des améliorations concrètes des transports publics

« Il est demandé que des solutions concrètes soient mises en œuvre au niveau des horaires au plus tard pour la période horaire 2027 pour améliorer les correspondances entre les bus desservant le Val-de-Ruz et les trains en gare de Neuchâtel, notamment en direction de la Suisse alémanique.

Il est également demandé une augmentation et une meilleure adéquation de l'offre de courses en soirée, les week-ends et les jours fériés, au plus tard pour la période horaire 2029, afin de renforcer l'attractivité des transports publics.

Au nom des groupes socialiste, Verts-Vert'libéral, PLR et UDC, André Vallat et Yves Pessina. »

M. André Vallat (PS) propose donc de reprendre le texte des deux amendements et de les réunir dans un seul postulat.

Les autres partis acceptent d'être cosignataires de ce postulat.

Vote du postulat PO25.003 Pour poursuivre avec des améliorations concrètes des transports publics : accepté par 39 voix et 1 abstention.



8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 8'400'000 pour l'assainissement et l'agrandissement du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane

Mme Laurence Veya (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Lors de sa réunion du 7 avril dernier, la CGF a examiné le projet d'assainissement et l'agrandissement du Collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane pour un montant de CHF 8.4 millions. Ledit collège a fait l'objet d'une extension en 2016 et d'un crédit d'étude de CHF 150'000 en février 2024.

Les travaux s'étendront sur deux ans et le bâtiment assaini et agrandi devrait être terminé en août 2027 au plus tard. Ce nouvel agrandissement est motivé par l'augmentation démographique avec une estimation de 100 élèves supplémentaires aux Geneveys-sur-Coffrane seulement. Les élèves de Montmollin et Coffrane pourraient également rejoindre le Collège du Lynx si nécessaire.

Le projet a obtenu une sanction préalable à fin mars 2025 et une demande de permis de construire définitif va être déposée tout prochainement. Par ailleurs, il ne peut plus y avoir d'oppositions dans la mesure où elles doivent être déposées durant la phase de sanction préalable et qu'il n'y en a pas eu.

Le projet comprend cinq chantiers devisés comme suit :

Phase préparatoire	CHF	690'000
Création d'une structure parascolaire (80-90 enfants)	CHF	1'100'000
Construction de l'extension	CHF	4'500'000
Assainissement énergétique du bâtiment 1968	CHF	1'500'000
Installation solaire photovoltaïque	CHF	<u>590'000</u>
Total	CHF	8'400'000

À noter que les structures scolaires et parascolaires seront réunies sous un même toit. Le parascolaire pourra accueillir jusqu'à 80-90 enfants ce qui permettra de donner suite aux demandes des familles puisque la solution actuelle prendra fin en 2027.

Les chiffres qui nous sont présentés comprennent déjà des montants pour les divers et imprévus de sorte que l'investissement total devrait s'inscrire dans le cadre de l'enveloppe demandée. Les travaux s'étendant sur trois ans, la répartition dans le temps est la suivante :

2025	CHF	700'000
2026	CHF	4'100'000
2027	CHF	<u>3'600'000</u>
Total	CHF	8'400'000



S'agissant de l'installation photovoltaïque, la CGF a interrogé le Conseil communal pour savoir dans quelle mesure cette installation ne pourrait pas être financée par une coopérative telle que Coopsol par exemple. Si un tel partenariat reste possible, le Conseil communal pourrait aller dans le sens d'une communauté d'autoconsommation. Le Conseil communal entend conserver la main sur ces éléments stratégiques, rester en phase avec le marché et jouer un rôle en tant qu'acteur de la transition énergétique sans laisser ces prérogatives à des tiers. Les entreprises avoisinantes, dont les besoins sont avérés en matière d'énergie, pourraient être intéressées à ce type de partenariat.

Des subventions de l'ordre de CHF 600'000 pourraient être obtenues une fois le chantier terminé et une partie des coûts de l'installation photovoltaïque pourrait être partiellement financée par un prélèvement au fonds communal de l'énergie.

En-dehors des dépenses de fonctionnement générées par le projet à hauteur de CHF 460'000 dès 2028, comprenant également l'augmentation de 0.6 EPT pour le personnel d'exploitation (CHF 51'000) et des dépenses de fonctionnement de CHF 10'000. La CGF s'est interrogée sur la disponibilité du personnel communal pour gérer ce projet d'envergure. Le Conseil communal souhaite bien entendu absorber tout ce qu'il peut en interne et se réserve la possibilité de recourir à un bureau d'architecture externe, cas échéant.

La CGF a donné un préavis positif à l'unanimité des 8 membres présents et nous encourageons à en faire de même. »

M. Cédric Charrière (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral souhaite tout d'abord saluer la volonté de l'Exécutif d'anticiper les besoins liés à la croissance démographique en mettant en place des infrastructures adaptées. Cette démarche proactive est essentielle pour répondre aux défis de notre époque. Toutefois, nous relevons que la stratégie actuelle repose sur des regroupements par zone, afin de créer – comme dit dans le rapport – des vases communicants. Ceci pourrait impacter le confort des familles des villages voisins.

En effet, cette organisation réduit la proximité des écoles pour certains enfants, avec des conséquences sur les temps de pause de midi à domicile, particulièrement pour ceux qui n'ont pas besoin des structures parascolaires. Nous invitons donc à une réflexion plus large sur la manière de concilier ces regroupements avec le maintien d'un cadre de vie agréable pour les familles concernées.

Sur le volet énergétique, nous constatons avec regret que ce projet n'a pas été soumis à la Commission de l'énergie. Cela aurait permis d'apporter des réponses claires à des questions importantes qui restent en suspens. Nous souhaitons dès lors soulever plusieurs points :

- *quelle classe énergétique sera visée pour la rénovation du bâtiment de 1968 ? Cette information est essentielle pour évaluer l'ambition du projet en matière d'efficacité énergétique ;*
- *le système de chauffage sera remplacé, mais par quelle alternative ?*



- nous notons que le lien entre ce projet et le développement du chauffage à distance aux Geneveys-sur-Coffrane n'est pas suffisamment documenté. Une clarification des intentions serait bienvenue ;
- une alternative avec une pompe à chaleur pourrait être particulièrement intéressante, notamment pour profiter d'une énergie photovoltaïque produite sur site.

Nous saluons l'intégration de panneaux photovoltaïques, mais des détails supplémentaires seraient appréciés : quelle puissance sera installée ? Quel sera le taux de couverture des façades ? et quelle est le taux d'autoconsommation projeté.

Étant donné que l'investissement sera réalisé par la Commune, il est crucial de valoriser au mieux l'excédent d'énergie injecté dans le réseau. Nous encourageons la poursuite des discussions en cours sur la création d'une communauté électrique local.

Un recensement des besoins énergétiques des bâtiments communaux pourrait permettre d'optimiser l'utilisation de cet excédent. De plus, nous invitons à explorer des solutions de stockage d'énergie, qui pourrait servir par exemple pour l'éclairage public communal.

Le rapport mentionne l'utilisation du fonds à vocation énergétique. Cependant, ni le montant ni son attribution ne sont précisés. Des éclaircissements seraient utiles pour garantir une transparence optimale.

Nous saluons l'utilisation du bois pour l'agrandissement, ce qui contribue à réduire l'impact environnemental du projet. Nous proposons toutefois d'explorer la possibilité d'utiliser du bois provenant des forêts du Val-de-Ruz, afin de renforcer l'ancrage local et la durabilité.

Par ailleurs, nous relevons avec satisfaction que la rétention des eaux de pluie sera intégrée dans le projet, avec la possibilité d'utiliser cette ressource pour des besoins spécifiques, comme l'arrosage. Cette démarche est en phase avec nos valeurs et les enjeux environnementaux actuels.

Enfin, nous notons que le degré de précision du montant de la demande de crédit n'est pas clairement mis en évidence à ce stade des études. Nous nous interrogeons sur la prise en compte des différents éléments mentionnés précédemment dans l'établissement de ce budget. Une clarification sur ce point serait bienvenue pour garantir que les investissements répondent pleinement aux attentes en matière d'énergie, de durabilité et d'efficacité économique.

En conclusion, nous saluons les efforts réalisés pour anticiper les besoins liés à la croissance démographique et pour intégrer des aspects énergétiques et durables dans ce projet. Cependant, certaines interrogations subsistent, notamment sur les choix énergétiques, l'utilisation des fonds et la précision du budget. Nous espérons que ces points pourront être clarifiés par le Conseil communal, afin que ce projet puisse répondre pleinement aux attentes de la commune et de ses habitants. »



M. Filipe Dias (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Plus de CHF 8 millions pour l'agrandissement du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane. Un investissement indispensable aux yeux de notre groupe. Une école construite en 1966 pour assurer la prise en charge des futures générations, puis 150 appartements pourraient être construits aux Geneveys-sur-Coffrane et potentiellement 150 nouvelles familles.

Ce crédit profitera aux familles, aux élèves qui verront une école plus confortable, plus centralisée et profitera également aux objectifs écologiques avec ces travaux d'assainissement énergétique et l'installation de panneaux photovoltaïques. En février 2024, le Conseil général avait déjà alloué CHF 150'000 pour l'étude. »

Mme Corinne Chopard (UDC) donne la position du groupe UDC.

« Assainir, agrandir le collège du Lynx des Geneveys-sur-Coffrane à la vue d'un développement démographique régulier est nécessaire. La Commune de Val-de-Ruz est attractive, la population et donc les enfants en âge de scolarité augmentent. Nous avons besoin de place pour tous ces enfants que ce soit à l'école ou en structure d'accueil parascolaire.

Mais souvenez-vous il y a quelques années, quand il a fallu fermer des classes, rassembler les élèves dans des classes à niveaux pour remplir les effectifs. CHF 8'400'000 pour un projet qui pourrait être limité dans le temps selon la démographie, n'aurions-nous pas d'autres locaux à disposition, ou est-ce que des containers ne seraient pas une éventualité ? Les coûts sont importants pour des besoins de démographie évolutives, que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

Pour ces raisons, le groupe UDC se prononcera après avoir entendu les réponses de notre Exécutif. »

M. Mehdi Velic (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste souhaite tout d'abord remercier le Conseil communal pour la qualité de ce rapport, ainsi que pour sa proactivité.

Il est important de souligner que la Commune agit ici de manière prévoyante, en s'appuyant sur des données démographiques concrètes pour répondre aux besoins futurs avant que la situation ne devienne critique.

Le diagnostic est clair, les collèges alentours sont déjà pleins, et la population augmente. Il n'est plus possible de déplacer les élèves vers d'autres établissements sans engendrer des déplacements longs et pénalisants, en particulier pour les plus jeunes. Rappelons qu'un temps de pause de midi d'au moins une heure à domicile est une exigence légitime pour leur bien-être.

L'agrandissement du collège du Lynx est donc nécessaire et urgent. Il permettra d'offrir à tous les élèves un cadre scolaire stable, accessible, de proximité, et d'améliorer concrètement le quotidien des familles grâce à l'intégration de l'accueil parascolaire sur site, dans un environnement sûr et adapté.

Enfin, ce projet s'inscrit aussi dans une démarche écologique responsable, avec la rénovation du bâtiment existant et l'installation de panneaux solaires.



Sur le plan financier, le groupe socialiste estime que cet investissement, bien que conséquent, est maîtrisé et justifié. Il est réparti sur plusieurs années, soutenu par des subventions et complété par le fonds communal de l'énergie. Il s'agit d'un engagement durable qui permettra d'éviter des coûts futurs liés à des solutions transitoires précipitées, moins efficaces et plus onéreuses à long terme.

Nous relevons toutefois qu'il aurait été utile que le rapport mentionne explicitement l'existence d'un préfinancement de CHF 495'000, qui permettra de réduire le montant de l'amortissement annuel. Bien que cela n'impacte pas la demande de crédit actuelle, c'est un élément important pour la lecture complète de la planification financière.

Le groupe socialiste soutient ce projet à l'unanimité. Nous y voyons un investissement socialement juste, écologiquement cohérent et éducativement essentiel. »

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Le Conseil communal tient à vous remercier de l'accueil fait à ce présent rapport. Il s'agit d'un projet d'anticipation et comme vous l'avez dit nécessaire au vu du développement démographique de notre commune et notamment dans sa zone ouest.

En effet, une hausse de la population implique forcément une augmentation des effectifs scolaires et particulièrement à Val-de-Ruz qui connaît un succès pour les familles. Pour ce qui est du parascolaire, nous sommes actuellement locataires et nous avons pu obtenir des délais supplémentaires, jusqu'à décembre 2026, laissant ainsi le temps avec de la marge pour le déménagement de la structure parascolaire communale.

Comme déjà expliqué, cette partie se fera avant l'extension du collège ce qui nous permettra d'emménager le parascolaire afin de répondre à « une demande, une place », comme cela a été souhaité par la population et votre Autorité.

Ceci sera permis, car le chantier sera divisé en cinq parties bien détaillées dans ce rapport. Cette extension est ce que nous appellerions un « trois en un ». C'est-à-dire un enjeu scolaire, parascolaire et aussi énergétique. Je laisserai tout à l'heure ma collègue Anouk Arbona responsable des bâtiments et de l'énergie développer plus amplement ce chapitre.

En effet, il s'agit d'un projet majeur qui devra à terme pouvoir accueillir jusqu'à 500 élèves avec huit salles de classe supplémentaires et une salle polyvalente modulable si nécessaire en deux salles de classe en plus des huit, menant à un total de 22 salles de classe. Ce serait donc le collège le plus grand après celui de La Fontenelle. Cela pourrait impliquer jusqu'à 29 EPT d'enseignants (50 enseignants en vue des temps partiels que nous avons actuellement, 10 éducateurs et évidemment 0.6 EPT supplémentaire pour la conciergerie qui vous sera soumis en arrêté tout à l'heure.

Le groupe UDC a relevé l'importance de ce projet et puis à long terme de sa cohérence et de sa nécessité. Comme cela a été dit entre autres par le groupe PLR, cela n'engage pas uniquement le village des Geneveys-sur-Coffrane. Il est maintenant nécessaire de réfléchir en zone.



On ne peut pas agrandir le collège de Montmollin qui est plein, le collège de Coffrane qui est également complet et le collège des Geneveys-sur-Coffrane où il y a une marge de manœuvre grâce à l'aula que l'on peut utiliser comme classe. Les trois collèges sont pleins et un seul sera agrandi. On ne va pas diviser déjà pour des questions de ressources humaines, mais également financières et puis de patrimoine, le collège de Coffrane étant protégé.

Nous avons parlé du nombre d'appartements, d'enfants potentiels supplémentaires aux Geneveys-sur-Coffrane, ce sont évidemment des projections, on ne peut pas garantir, un dépôt de permis de construire ne peut pas toujours aboutir à une construction et puis des 4 ½ pièces sont parfois habitées par une seule personne. Ce que nous pouvons vous dire c'est qu'en plus des Geneveys-sur-Coffrane, il y a 20 appartement de 4 pièces et plus prévus sur Montmollin, dont quatre pour lesquels la construction a déjà débuté et une quarantaine sur Coffrane dont le permis de construire est en recours, mais il pourrait tout à fait aboutir.

La région des Geneveys-sur-Coffrane est un cadre idyllique pour les familles, mais ce qui attire également dans ce secteur, c'est aussi la gare et elle a encore de beaux jours devant elle vu les délais supplémentaires pour la ligne directe. Cette zone restera toujours attractive vu que les plans mobilité 2040 et 2030 d'ici-là tenteront de compenser la perte de cette gare. Nous sommes donc assez surs du développement démographique dans cette région, nous avons vraiment souhaité travailler en anticipation plutôt qu'en réaction. La réaction c'est quoi ? C'est la commande de containers – comme vous l'avez cité tout à l'heure – ce qui est en fait de l'exploitation dont le coût est assez conséquent de plusieurs centaines de milliers de francs par année.

Nous tenons à vous remercier de l'analyse du présent rapport et vous rappeler que c'est un enjeu majeur couteux, mais nécessaire. »

Mme Anouk Arbona (CC) apporte les explications liées à la thématique de l'énergie.

« Je vais essayer de répondre clairement aux questions notamment liées aux problématiques relevées en termes d'énergie. Vous avez relevé le fait que nous n'avons pas soumis ce rapport à la Commission de l'énergie. Il est à mentionner qu'il n'est pas envisagé de soumettre chaque rapport au sein de cette commission. Pourquoi, parce qu'aujourd'hui la notion énergétique, tant dans la transformation que dans la rénovation et la construction, est prise en compte. Le bilan énergétique est forcément considéré. Cela voudrait dire que la Commission serait sollicitée maintes et maintes fois pour avoir une approche et un regard par rapport à cela. Bien sûr que les conseils ou la réflexion sont toujours bon à prendre, mais à ce stade, il ne nous a pas paru nécessaire de le faire.

Par contre, ayant eu des réflexions avec notre délégué à l'énergie, M. Frédéric Coulet, lors de notre prochaine séance de commission, seront abordés les tâches, les rôles et les responsabilités de cette commission afin d'en définir les contours précis. Il n'était pas question pour nous de créer une frustration ou d'évincer, je prends encore par exemple l'inventaire de notre patrimoine administratif ou financier qui est en train d'être élaboré, notamment avec notre architecte, mais également notre délégué à l'énergie qui finalement apporte un regard croisé et très important sur ces éléments-là.



Concernant la deuxième question relative à un chauffage à distance (CAD), aujourd'hui, au niveau des Geneveys-sur-Coffrane, nous sommes en analyse de voir la faisabilité d'un tel projet sur le site et de le relier. Nous ne pouvons pas aller encore plus en détails. Nous allons de toute façon nous tourner vers un chauffage visant un développement durable et de bonnes énergies, que ce soit un chauffage à pellets ou une pompe à chaleur. Il faut savoir que la possibilité de développer un nouveau CAD ou d'en faire un petit est envisagée à ce jour, mais on pourra revenir vers vous en temps et en heure pour vous donner des nouvelles par rapport aux résultats de nos analyses. On ne peut pas vraiment se déterminer aujourd'hui. La chaudière arrive en bout de course, donc nous nous sommes mis d'accord pour l'utiliser le temps qu'on trouve exactement la solution qui sera la plus adéquate.

Au niveau de la communauté électrique locale, nous allons choisir un modèle qui permettra de garantir le meilleur amortissement de nos installations. Comme il l'a été dit, nous ne souhaitons pas déléguer cette tâche à un partenaire extérieur, mais souhaitons garder la main sur l'entier de cette énergie pour pouvoir aussi en développer des partenariats, un réseau et puis de l'utiliser comme nous le souhaitons. L'objectif est de privilégier au maximum nos consommations et ensuite la partager avec des bâtiments voisins. Nous allons également faire une étude sur une RPC virtuelle pour définir les angles les plus adaptés et les plus appropriés pour cette communauté électrique.

Voici quelques explications concernant le fonds énergétique aujourd'hui. Quand on fait une demande de subvention pour des panneaux photovoltaïques, la subvention n'est pas comptée dans l'élaboration du budget. Très vite, nous pouvons imaginer à combien elle se montera. Le fonds de l'énergie permet de soutenir ce genre de démarches en allant puiser à l'intérieur de celui-ci. Il n'empêche pas que ce fonds peut aussi être dessiné avec d'autres enjeux qui deviendraient prioritaires sur d'autres projets. Ce n'est pas gravé dans le marbre. En commission, nous aurons aussi l'occasion de définir les prévisions d'utilisation de ce fonds, mais aussi les autres enjeux liés à l'énergie qui ne font pas partie de ce fonds. La répartition du montant et de l'utilisation de ce fonds sont assez particulières donc autant M. Coulet, notre délégué à l'énergie, que le Conseil communal via sa cheffe de dicastère, va élaborer aussi un plan d'investissement. »

M. Laurent Debrot (Les Vert·e·s) fait part d'une suggestion.

« Il est dit dans le rapport, concernant les installations photovoltaïques, que les travaux à entreprendre concernent aussi le renforcement de la ligne de raccordement au réseau électrique. Ce n'est pas vraiment une question, c'est un rappel ou une suggestion ne demandant pas de réponse maintenant, mais de rappeler qu'il est possible aujourd'hui d'éviter d'augmenter la capacité des lignes en installant des batteries pour lisser les pics de production et redistribuer sur le réseau à des moments creux. Je vous invite à réfléchir à cela, pour l'instant ça ne se fait quasiment pas donc ce sera peut-être l'occasion d'y réfléchir.



M. Christian Masini (PLR) pose la question suivante.

« Le tableau dans lequel figure les charges d'exploitation, on trouve à la page 14 CHF 51'000 d'augmentation pour les 60% d'EPT et CHF 10'000 pour ce qui est « énergie / eau ». Est-ce que ces CHF 61'000 font partie du tableau ? J'imagine dans les charges induites, mais j'aimerais en avoir le cœur net. »

M. Ahmed Muratovic (CC) répond de la manière suivante.

« Après vérification avec le service des finances, ces CHF 51'000 + CHF 10'000, soit CHF 61'000 d'exploitation figure bien dans le tableau (n°4), mais ils sont exprimés faussement, si je puis dire, puisqu'ils sont exprimés avec les CHF 56'000 sous charges induites. »

M. Ahmed Muratovic (CC) reprend la parole au nom du Conseil communal.

« Je reste évidemment à disposition pour les questions de détail et de compréhension qu'ils y auraient quant au tableau. Je reviens sur la remarque du groupe socialiste concernant le préfinancement servant à diminuer le montant de l'amortissement annuel. Effectivement, il y a eu CHF 495'000 en 2024 qui ont permis, quand on les ramène à un taux moyen d'amortissement de 3%, une réduction d'environ CHF 15'000, ce qui nous fait actuellement un montant de CHF 236'000 qui serait le montant de l'amortissement. Ce montant pourrait diminuer si on augmente notre préfinancement les années à venir, jusqu'en 2027. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 8'400'000 pour l'assainissement et l'agrandissement du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane : accepté à l'unanimité.

9. Demande d'un crédit d'étude de CHF 120'000 pour la rénovation des bâtiments, infrastructures, bassins et plongeoirs (étapes 2 et 3) de la piscine d'Engollon

M. Mehdi Velic (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« La Commission de gestion et des finances (CGF) a examiné attentivement ce rapport et a décidé de l'accepter à l'unanimité.

Selon les informations fournies par le Conseil communal, le budget alloué pour l'étape 1 du projet a été respecté, ce qui témoigne d'une gestion rigoureuse et maîtrisée de ce dossier.

La présente étude permettra d'affiner davantage les coûts et les choix techniques nécessaires aux prochaines étapes de rénovation. La CGF recommande ainsi que les études mandatées par la Commune intègrent systématiquement des solutions innovantes et exemplaires sur le plan énergétique, afin de garantir une infrastructure durable et respectueuse de l'environnement.



Par ailleurs, la piscine d'Engollon joue un rôle central dans la vie communautaire de Val-de-Ruz, notamment en accueillant des événements populaires comme le triathlon prévu en juillet prochain. Il est donc essentiel que le projet de rénovation renforce l'attractivité de la piscine pour l'ensemble de la population, en tenant compte des attentes spécifiques des familles, des jeunes et des sportifs. »

M. Christophe Peter (PLR) donne lecture du rapport de la Commission sports-loisirs-culture.

« La Commune de Val de Ruz sollicite un crédit d'étude de CHF 120'000 pour la rénovation des bâtiments, des infrastructures, des bassins et des plongeoirs. L'assainissement du site de la piscine d'Engollon est prévu en quatre étapes.

L'étape 1 a été validée le 19 février 2024 pour le remplacement du système de traitement des eaux et du toboggan. Ces travaux touchent bientôt à leur fin.

La suite logique consiste à passer aux étapes suivantes, à savoir la rénovation des bâtiments et infrastructures (étape 2), ainsi que la rénovation de l'ensemble des bassins et plongeoirs (étape 3).

L'étape 4, qui concerne la sécurisation des accès au site de la piscine pour les différents utilisateurs, sera réalisée ultérieurement en raison de plusieurs incertitudes, notamment en ce qui concerne la ligne directe du RER qui devrait passer à proximité.

Bien que les étapes 2 et 3 ne soient pas nécessairement réalisées en même temps, il est important de les étudier ensemble afin que le Conseil communal puisse avoir une vue d'ensemble des possibilités, tant sur le plan technique, structurel, écologique qu'économique. Grâce à cette étude, le Conseil communal pourra se présenter devant le Conseil général avec une feuille de route et un projet de premier ordre.

En date du 9 avril 2025, la Commission sports-loisirs-culture a accepté à l'unanimité la proposition de demande d'un crédit d'étude de CHF 120'000 et propose également que le Conseil général en fasse de même. »

Mme Déborah Moratel (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Cette demande de crédit d'étude marque une nouvelle étape importante dans le projet de rénovation de la piscine d'Engollon, avec la rénovation des bassins, des plongeoirs et des bâtiments.

Après l'étape 1 bientôt terminée, il est cohérent de poursuivre le travail pour planifier au mieux la suite du chantier. Ce crédit permettra d'avoir une vue claire et solide pour les prochaines décisions.

Le groupe socialiste soutiendra cette demande à l'unanimité. »



Mme Hélène Cazes (Les Vert-e-s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Inaugurée en 1968, la piscine présente des signes de vétusté nécessitant une rénovation complète. Une première étape actuellement en cours concerne la mise aux normes du système de traitement de l'eau et le remplacement du toboggan. Les étapes suivantes visent à rénover les bâtiments, les infrastructures et les bassins et dans un quatrième temps, les accès comme déjà mentionnés.

L'étude demandée permettra de planifier les travaux des étapes 2 et 3 en tenant compte des interactions techniques entre les infrastructures et l'intérêt des analyses sur les fondations, des raccordements et l'intégration de solutions énergétiques durables. Les préoccupations écologiques semblent avoir été prises en compte dans le projet. L'étude prévoit l'intégration de système de production d'énergie solaire, thermique et photovoltaïque. Cette orientation écologique vise à réduire l'empreinte carbone de la piscine et à améliorer son efficacité énergétique. Le projet favorise également une gestion durable des ressources notamment par la volonté d'utiliser du bois indigène pour les bâtiments. Des mandats d'étude seront confiés à des prestataires externes spécialisés, garantissant une expertise pointue.

Le calendrier prévoit la réception des études pour septembre 2025 avec un démarrage des travaux en septembre 2026. Ce projet illustre une volonté politique forte de moderniser les équipements publics tout en respectant les principes du développement durable. Il s'agit d'un bel investissement pour la qualité de vie des habitants de notre région qui ont la chance de disposer d'une si belle piscine, rassembleuse au centre du Val-de-Ruz. Pour ces raisons, les Verts-Vert'libéraux sont favorables à ce crédit de CHF 120'000. »

Mme Corinne Chopard (UDC) donne la position du groupe UDC.

« La rénovation complète des infrastructures de la piscine d'Engollon, au vu de son âge avancé (1968), 57 ans ! est bien évidemment un point important pour notre commune. La stratégie des travaux avec un calendrier par étape permet de garder la piscine ouverte pour la saison d'été. Encore un point positif dans l'organisation des travaux. Je ne rentrerai pas dans le détail des travaux, car nous avons tous eux la possibilité de lire le rapport du Conseil communal.

Malgré tout, un point nous chagrine profondément, qui a été relevé aussi par la Commission sports-loisirs-culture, comme certainement la majorité des vaudruziens, c'est le tracé de la ligne directe qui passera juste à côté de la piscine. Des désagréments comme le bruit sont à prendre en compte dans la suite des travaux. Le groupe UDC accepte la demande de crédit. »

M. Brian Cuche (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a examiné avec attention la demande de crédit d'étude de CHF 120'000 en lien avec les étapes 2 et 3 de la rénovation de la piscine d'Engollon, à savoir la réfection des bassins, des plongeoirs et des bâtiments.



Nous saluons la volonté du Conseil communal de maintenir une ligne claire et cohérente, en poursuivant avec les prestataires déjà impliqués. Le regroupement des études bassins-bâtiments est pertinent, notamment en raison des interdépendances techniques et énergétiques. Le groupe PLR relève aussi avec intérêt la volonté d'intégrer des principes de durabilité, comme l'usage d'énergies renouvelables.

Nous soutenons également l'idée d'une buvette qui soit utilisable toute l'année, dotée d'une salle polyvalente adaptée aux besoins des groupes.

Enfin, nous prenons bonne note que l'étape 4, liée aux accès des usagers, se fera dans le futur, afin de prendre en compte le tracé de la ligne directe qui passera entre le Bois d'Yé et la piscine.

En conclusion, le groupe PLR acceptera à l'unanimité ce crédit d'étude et exprime son soutien au projet dans son ensemble. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Vous avez probablement déjà pu le voir, ou vous avez entendu qu'il était arrivé : notre nouveau toboggan est là, finalisant ainsi l'étape 1 avec son traitement de l'eau en cours d'achèvement. Les monteurs s'activent à sa construction que j'espère dans les délais, pour l'instant les planètes sont alignées pour sa mise en œuvre comme prévu.

Concernant les étapes 2 et 3, je ne pourrai être plus précis et plus complet de ce que j'ai entendu. Pour l'étape 4, elle suivra l'étape 2 et 3 avec la problématique du RER entre la piscine et le Bois d'Yé, mais on ne sait encore pas à quel niveau. Ceci est du futur, allons déjà à l'étape 2 et 3, je vous remercie et j'ai eu beaucoup de plaisir à vous entendre. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'étude de CHF 120'000 pour la rénovation des bâtiments, infrastructures, bassins et plongeoires (étapes 2 et 3) de la piscine d'Engollon : accepté à l'unanimité.

10. Création d'un poste technico-administratif au sein du service du développement territorial

Mme Claudine Geiser (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Le présent document expose un rapport détaillé concernant la proposition de création d'un poste technico-administratif à 60% au sein du service du développement territorial.

Depuis la fusion des quinze communes il y a douze ans, érigeant Val-de-Ruz au rang de troisième plus grande commune du canton en termes de population, ce service a été confronté à de multiples défis, notamment en matière d'harmonisation des règlements, de gestion des permis de construire et de réglementation territoriale.



L'augmentation constante des tâches et des exigences légales a engendré des retards significatifs et une surcharge de travail pour l'équipe actuelle, qui peine à absorber l'accroissement des demandes et à assurer les contrôles de conformité des permis de construire.

Ces contrôles de conformité sont fréquemment retardés, voire confiés à des prestataires externes, entraînant une accumulation de dossiers en suspens. Le recours à des intervenants externes a représenté un coût d'environ CHF 26'641 entre 2021 et 2024. L'intégration de ces tâches en interne permettrait de réaliser des économies substantielles à long terme. La charge financière annuelle estimée pour ce nouveau poste s'élève à CHF 71'553.

L'engagement temporaire d'un collaborateur technico-administratif en 2024 a permis d'atténuer partiellement les retards, mais la charge de travail demeure importante. La création de ce poste est jugée indispensable, afin d'optimiser la gestion des permis de construire et de répondre aux exigences réglementaires découlant de la récente introduction du règlement communal d'aménagement des zones. Ce nouveau règlement intègre des critères qualitatifs spécifiques, étroitement liés au positionnement stratégique de la Commune, qui nécessitent des compétences spécifiques. La création de ce poste permettra ainsi de garantir la qualité et l'efficacité des services communaux.

Afin de justifier la nécessité de ce nouveau poste, une comparaison des organisations en place dans d'autres communes a été menée.

En réponse à la question des commissaires de la CGF concernant la suffisance du taux d'activité du poste envisagé pour traiter les projets futurs, le Conseil communal assure qu'il a été calculé pour faire face aux dossiers attendus dans les cinq prochaines années.

Conformément à la demande de la CGF, le cahier des charges a été complété et détaille les responsabilités du nouveau poste technico-administratif au sein du service du développement territorial.

La CGF a émis un préavis favorable concernant le présent rapport et le projet d'arrêté qui l'accompagne, avec cinq voix pour et une abstention. »

Mme Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR) transmet la position du groupe PLR.

« Le Conseil communal propose à notre Autorité la création d'un nouveau poste, soit celui de collaborateur technico-administratif au sein du service du développement territorial, à un taux de 60%, ce qui permettrait de renforcer le pool dédié à la gestion des demandes de permis de construire, qui passerait de 1.7 à 2.3 équivalent plein temps.



Ce service vient d'abattre un gros travail, celui du PAL et il apparaît, à la lecture du rapport qui nous est soumis, qu'il est encore particulièrement challengé actuellement par un retard pris dans le traitement des affaires courantes du fait de l'investissement exigé par ce PAL, par les critères qualitatifs supplémentaires que la Commune a érigés et dont l'examen formel lui incombe à elle et non au Canton, et dans le contexte d'une augmentation de la population dans notre Commune et corrélativement des demandes de permis de construire, et corrélativement encore et ensuite, des contrôles de conformité des permis de construire alors délivrés.

Face à cette situation, l'administration a pris 2 mesures, en sus des deux miliciens auxquels elle fait usuellement appel : donner mandat à l'externe pour un contrôle professionnel des permis de construire délivrés, ce qui n'est pas pleinement satisfaisant principalement pour deux raisons :

- le mandataire n'est pas en mesure d'assumer les tâches jusqu'au bout du processus, qui relève de la responsabilité de la Commune ;*
- l'administration perd de la connaissance terrain et pêche dans le reporting.*

La deuxième mesure a été l'engagement en CDD d'un collaborateur technico-administratif à 60%, engagement qui prend fin ce mois, solution qui n'est dès lors pas pérenne sous cette forme. Or, ces deux solutions, imparfaites, ont un coût : par exemple, plus de CHF 54'000 en 2024 pour le mandataire externe.

Le Conseil communal nous propose dès lors d'internaliser ces compétences et de pérenniser cet emploi par sa création formelle par arrêté, en se fondant, du point de vue salarial sur le coût d'ores et déjà supporté par la Commune avec l'emploi en cours.

Le groupe PLR a vu dans la création de ce poste plusieurs avantages déjà abordés et notamment la connaissance terrain à l'interne, ce qui sera un vrai outil pour le contrôle et le suivi. Sans augmentation des coûts pour la Commune, bien au contraire.

Mais encore et surtout, notre Commune va devoir faire face à ses plus grands défis dans les années à venir : l'implantation de la gare, la création de nouvelles zones d'activités économiques par exemple. Chaque acteur va légitimement vouloir profiter de cette belle évolution, tirer la couverture vers lui et ils ont bien raison et d'ailleurs certains ont pu commencer. Cette évolution, il va falloir la maîtriser et non la subir. Notamment par le traitement des permis de construire.

Le groupe PLR votera dès lors favorablement et dans une large majorité l'arrêté présenté. »

Mme Anita Cuenat (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Avant d'aborder le vif du sujet, le groupe socialiste souhaite remercier les auteur-e-s dudit rapport, qui est très complet et fort instructif.

Cette augmentation d'EPT de 0.6 est essentielle et n'est pas exagérée au vu des défis qui attendent la commune : retards significatifs, respect des délais, la future gare de Cernier. Comme vous l'avez tous lu dans le rapport, malgré l'excellent travail de l'administration communale, deux ans de retard ont été accumulés et doivent être récupérés dans le traitement des dossiers.



Cette augmentation d'EPT est donc vraiment nécessaire. Elle permettra de rattraper le retard, de respecter les délais par la suite, et d'être plus efficace dans le traitement des réponses. En effet, cet accroissement permettra à l'administration communale de ne plus solliciter les services cantonaux concernés pour plusieurs demandes.

Vous l'aurez donc compris, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité la création d'un poste technico-administratif. »

M. Yves Tanner (UDC) transmet la position du groupe UDC.

« Le groupe UDC a pris connaissance de cette demande d'EPT partielle supplémentaire qui a retenu toute son attention. Notre Exécutif, comme déjà fait remarquer, nous demande souvent des EPT supplémentaires, mais pas à plein temps. C'est la mode actuellement, mais ça coûte cher. Ne pourrait-on pas augmenter la part de travail des collaborateurs à 50% en le passant à 100% ? Il faut également remarquer qu'on ne va pas continuer de construire comme on l'a fait ces dernières années et que ce poste sera peut-être superflu dans quelques années. Exemple, la ligne directe passant par Cernier sera repoussée de plusieurs années voire de bien plus, les constructions y relatives très certainement également.

Toutefois, le groupe UDC se montre en grande partie favorable à la création de ce poste, mais nous nous permettons de mettre en garde notre Exécutif d'être vigilant sur les prochaines demandes d'EPT. »

Mme Clarence Chollet (Les Vert·e·s) fait part de la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Disons-le d'emblée : le groupe Verts-Vert'libéral acceptera la proposition du Conseil communal de créer un poste technico-administratif au service du développement territorial. Rappelons qu'il ne s'agit pas vraiment de la création d'un poste, mais plutôt de la pérennisation d'un contrat à durée déterminée.

Le contrôle des permis de construire est un service important à la population qu'il faut réaliser avec sérieux et dans des délais raisonnables. L'engagement du personnel nécessaire pour cette tâche est donc essentiel. Le comparatif intercommunal montre que cet engagement permet de mettre notre commune presque dans la moyenne cantonale, cette dépense semble donc raisonnable et même indispensable.

Notre groupe remercie le Conseil communal pour cette proposition et ce rapport. »

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« À mon tour de ne pas répéter ce que vous venez de dire. Je tiens à vous remercier de l'accueil très favorable qui a été fait à ce rapport. J'ai cherché en vain l'élément qui me manquerait dans vos interventions pour pouvoir le rajouter et avoir l'air plus malin, mais je ne l'ai pas trouvé, donc merci de votre lecture extrêmement attentive et positive de ce rapport. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.



Vote de l'arrêté relatif à la création d'un poste technico-administratif au sein du service du développement territorial : accepté par 39 voix et 1 abstention.

11. Création d'une société anonyme pour l'exploitation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes

M. Simon Monnard (Les Vert-e-s) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Après un accueil favorable du projet par notre Conseil, la Commune a fait l'acquisition du bien-fonds 2031 le 15 novembre 2022, et les travaux d'assainissement énergétique et de transformation lourde de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes sont maintenant en cours et devraient se terminer en début 2026. En date du 14 décembre 2023, le Conseil général a accepté à l'unanimité la création d'une société anonyme concernant l'exploitation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes. Il ne s'agit donc pas maintenant de rediscuter de l'ensemble du projet qui est déjà bien lancé, des détails de celui-ci, ni même de remettre en question la création d'une société anonyme, mais plutôt de se prononcer sur deux modifications sollicitées par le Conseil communal. Dans l'arrêté approuvé en décembre 2023, il était spécifié que la société anonyme serait à but non lucratif, et que le Conseil communal pourrait s'engager à une prise de parts sociales maximale de 49% et minimale de 35%. Le choix d'une société à but non lucratif avait été justifié par la volonté de répondre à l'intérêt général, avec de plus des avantages fiscaux et des possibilités supplémentaires de bénéficier de dons et subventions. L'objectif de la Commune était par ailleurs de ne pas investir au-delà des 49% de façon à ce que cette société reste privée. Dans les discussions, certains avaient émis la demande d'étudier la possibilité de verser un dividende symbolique aux actionnaires, alors que d'autres avaient émis la crainte qu'un éventuel actionnaire majoritaire n'ait pas des intérêts alignés avec ceux de la Commune.

Maintenant que la constitution de la société anonyme devient pressante, le Conseil communal a pris conscience que le caractère à but non lucratif de la Société Anonyme (SA) empêchant le versement de dividende aux actionnaires est un frein pour les institutions sollicitées, qui ne peuvent prendre le risque de mettre à disposition du capital sans espoir de rendement. D'autre part, la limite de 49% impose de trouver des actionnaires prêts à investir au total plus de CHF 250'000, ce qui s'annonce difficile dans le délai prévu. Un nouvel arrêté nous est donc soumis, qui abandonne la notion de « but non lucratif » de la SA, et qui supprime la limite maximale de 49% pour la part de capital en mains communales.

Lors de la discussion en CGF, des craintes ont été émises que si le directeur et les membres du Conseil d'administration n'ont pas engagé du capital, ils soient moins motivés à fortement s'impliquer pour le succès du projet. La question a été posée de savoir si l'idée de l'ouverture du capital à la population restait d'actualité. Il a été répondu que cela n'était pas exclu dans un second temps, par exemple en cédant des actions de la Commune, mais qu'il faut trouver une autre solution plus rapide dans un premier temps.



L'idée a été émise que les partis politiques de Val-de-Ruz deviennent actionnaires, pour montrer leur soutien. Enfin, il a été suggéré de ne libérer qu'une partie des actions au moment de la constitution de la SA.

Au vu des motifs invoqués par le Conseil communal, la Commission de gestion et des finances ne remet pas en question les nouveaux arrêtés tels que soumis. Par sept voix et une abstention, elle vous invite donc à accepter le rapport du Conseil communal et les arrêtés soumis. »

M. Jonathan Amstutz (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Tout d'abord, les membres du PLR font part de leur déception. En effet, ils se rêvaient à une séance du Conseil général délocalisée. Atmosphère feutrée, luxe, vue sur les Alpes, ou sur une magnifique mer de brouillard, petits fours et autres apéritifs. Mais que de déception, le 5 mai 2025, était synonyme d'inauguration et d'ouverture du tant attendu nouvel Hôtel de La Vue-des-Alpes. Dans tous les cas c'est le dernier calendrier fourni à notre Autorité par le Conseil communal de son rapport initial soumis au Conseil général et accepté le 14 décembre 2023. Enfin, le rapport qui nous occupe à l'instant vient nous informer du nouveau calendrier qui, sois dit au passage, paraît à nouveau très optimiste. Alors même que le Conseil communal affirmait lors de la CGF du 25 mars dernier que les travaux de rénovation de l'hôtel de La Vue-de-Alpes n'avaient pas pris de retard. Il sera nécessaire d'harmoniser nos calendriers.

Aussi, avant d'entrer dans le vif de sujet, le groupe PLR pose la question suivante : Le Conseil communal a-t-il préparé son propre calendrier, est-il convaincu d'une ouverture en février 2026 ou a-t-il préparé un calendrier secret, prévoyant l'ouverture de l'Hôtel en 2030 ... ou 2041 comme la nouvelle ligne haut-bas ?

Maintenant la question de ce jour, modifier le cadre de la SA d'exploitation. Il faut le relever, les tractations du Conseil communal pour obtenir des promesses de prises de capital dans la SA Hôtel de La Vue-des-Alpes par diverses sociétés paraétatiques, sans rémunération, tel que prévu en 2023, devaient certainement relever de conversation de fin de soirée ou d'un rêve tant cela paraît une chimère aujourd'hui. Imaginez l'ECAP répondre à ses assurés au lendemain de la prochaine catastrophe. "Désolé Mme et M. les sinistrés nous ne pouvons plus prendre en charge les dégâts, on a mis une partie de notre capital qui est "bloqué" à La Vue-de-Alpes. Pareil pour Viteos SA, ou le Groupe E, investir sans aucun retour dans une activité non stratégique se révélerait être un motif de licenciement pour ses dirigeants. Honte à nous le Conseil général de s'être laissé "berné" par de telles incohérences dans le rapport de 2023.

Vous l'aurez compris, les membres du groupe PLR iront majoritairement dans le sens de cette proposition qui fait sens et est indispensable, soit supprimer le caractère non lucratif de la SA et ne plus limiter à 49% la part de capital. Nos membres accepteront ce projet plus par dépit et par défaut d'autres choix. Certains auraient vu cet hôtel exploité par un entreprise ou un privé compétent et expérimenté en matière d'hôtellerie.

Néanmoins le PLR se pose encore un certain nombre de questions.



Le rapport initial validé par notre Autorité le 14 décembre 2023 validait la création d'un hub touristique. Ce dernier devait se faire sous la forme d'une association. Qu'en est-il de la création de ce hub qui devait, selon le même calendrier du 14 décembre 2023, être créé à la suite de la validation d'un rapport sur la politique sectorielle du tourisme soumis à notre Autorité en avril 2024. Quand ce rapport sera-t-il soumis à notre Conseil ou a-t-il été mis dans un tiroir pour une autre fois ?

Qu'en est-il concrètement du mode de transport imaginé sachant que son existence dépendra probablement uniquement des deniers communaux ? Est-ce que la Commune a déjà imaginé un mode de transport : ligne permanente avec cadence régulière, minibus avec cadence régulière ou minibus à la demande ? Ou faudra-t-il rejoindre notre hôtel luxueux en avion comme suggéré par certaine personnalité ?

Bref, la théorie et les mots écorégion, écotourisme, c'est beau, mais maintenant, il faut passer à la pratique. C'est pourquoi le PLR enjoint le Conseil communal de se mettre sérieusement au travail, de communiquer, d'enlever la première vitesse et de passer la seconde pour développer et terminer la stratégie d'exploitation de l'hôtel.

En outre le Conseil communal doit prendre son bâton de pèlerin pour lever des capitaux. Eu égard au vague concept financier qui consiste à investir environ CHF 200'000 comme suggéré en page 6 (point 5 du rapport) pour remettre en activité, exploiter et amener à la rentabilité un hôtel à l'arrêt, un célèbre hôtelier peu recommandable d'outre Atlantique, la célèbre enseigne "T" trônant au sommet de ses hôtels, aurait dit, je cite : "Oh, What's this bullshit!! It's the old Biden fault".

Vous l'aurez compris, le Conseil communal doit faire mieux. Il n'a pas le choix, il peut le faire. »

M. Yves Tanner (UDC) donne la position du groupe UDC.

« Le groupe UDC a pris connaissance du rapport qui a retenu toute son attention. Nous tenons à vous rappeler que notre groupe s'était déjà opposé à l'achat de ce site, car nous n'étions pas d'accord qu'une commune investisse autant d'argent sur un site touristique. Maintenant, on veut supprimer le but non lucratif de cette société anonyme en nous donnant les exemples suivants : Vivaldis SA, Ambulances des Vallées, TransN, Viteos SA et Groupe E SA.

Nous tenons à vous signaler que toutes ces entreprises sont déficitaires et viennent même à liquider une partie de leur personnel. Quatre années de déficits pour le Groupe E et 200 licenciés sur l'ensemble de leur site. Je vous rappelle que ces entreprises sont toutes en mains communales, cantonales ou de plusieurs communes ou cantons, ce qui signifie que c'est le peuple qui finance les déficits ou plus simplement que la collectivité publique est actionnaire, donc déficitaire pour ces entreprises citées précédemment.

Nous devrions déjà connaître ledit bénéfice de ces sociétés en les citant à titre d'exemple. Nous devrions également savoir en tant que membres du Conseil général quelles sont les personnes ou sociétés intéressées à investir sur ce site et quelles personnes du Législatif ou de l'Exécutif feront partie de cette société et combien.



Le fait de vouloir augmenter la limite maximale de 49% du capital comporte également des risques si les personnes concernées ne gèrent pas correctement la société.

Quant à l'évolution du résultat d'exploitation sur les six premières années, quelle personne l'a publié ? Le chiffre d'affaire de ce tableau nous indique un revenu journalier de plus ou moins CHF 8'000 ce qui nous semble impossible à réaliser. Le loyer étant de CHF 17'666 par mois, nous nous demandons comment y arriver. Quant au résultat, nous peinons à imaginer qu'il soit atteignable.

Il manque les indications sur le mode de gestion de ce site. Il faudra également prévoir des couverts pour les véhicules de luxe qui viendront sur ce site. Je vois mal des personnes aisées débayer la neige elles-mêmes. Il sera compliqué voire impossible de gérer le personnel en cas de vilain temps (= personnel en surplus, brouillard en bas, soleil en haut = personnel en manque). De plus, ce sera très certainement du personnel transfrontalier, malheureusement, donc impossible d'être sur place rapidement. Et si le personnel est là, il faut le payer, même s'il n'y a rien à faire.

Dans l'attente des réponses à nos questions, notre groupe s'opposera probablement à cet arrêté. »

Mme Magali Barblan (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« En décembre 2023 nous votons, plein d'idéal, une SA à but non lucratif, aujourd'hui nous retombons sur la terre et sur nos pattes en constatant la difficulté de trouver des investisseurs qui accepteraient de financer le projet en renonçant à tout rendement ou retour sur investissement. Eh oui, dans une logique capitaliste, le rendement est essentiel !

Notre beau projet du site de l'hôtel de La Vue-des-Alpes ne boit pas pour autant la tasse. En effet, si la Commune s'est engagée dans l'achat et la rénovation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes, ce n'est pas dans le but de posséder un bâtiment supplémentaire, ni dans celui de gérer un établissement public.

L'objectif est bien celui d'assurer la pérennité d'un site touristique et emblématique majeur du canton, à savoir le col de La Vue-des-Alpes, en disposant d'un outil de travail qui permette de mettre en place la vision touristique communale.

Pour avancer désormais, il nous faut accepter de supprimer la mention « à but non lucratif » et renoncer à mettre une limite aux parts, propriété de la commune. Nous pouvons raisonnablement espérer que l'entreprise portera fruits et que notre commune et ses habitants en sortiront gagnants.

Vous l'avez compris le groupe socialiste soutiendra la demande à l'unanimité. »

Mme Clarence Chollet (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral était évidemment séduit par la création d'une société anonyme à but non lucratif pour l'exploitation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes et soutenait la volonté de plafonner le capital social en mains communales à 49%.



Cependant, les prospections effectuées par le Conseil communal ont vraisemblablement démontré que ce système ne permettait pas de mener à bien le projet dans un délai raisonnable. Ainsi, notre groupe acceptera la modification proposée ce soir, mais souhaite rappeler que l'objectif de mener le projet sans viser le profit à tout prix est toujours possible selon les nouveaux termes et c'est bien cette vision que nous espérons que le Conseil communal poursuivra, tout en créant un vrai projet touristique pour ce lieu emblématique. »

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vous remercie de votre lecture attentive du rapport et de vos nombreuses questions. Elles sont légitimes. Ce soir, nous procédons à l'exercice un tout petit peu particulier et pas tout à fait agréable, il faut bien l'admettre, que de venir vous proposer de modifier un arrêté que vous avez déjà pris. Raison pour laquelle je souhaite revenir brièvement sur la démarche de fin 2023 qui a été évoquée à de nombreuses reprises.

Dans le rapport qui l'accompagnait, nous avons toute une réflexion au chapitre 6.2 tant sur les différentes formes que pouvaient prendre l'exploitation de cet hôtel-restaurant en passant par la société anonyme, société à responsabilités limitées, une fondation ou encore une coopérative et la société anonyme à but non lucratif a été finalement choisie et c'est bien expliqué dans le rapport, car nous voulions partir un peu dans la philosophie d'une fondation, mais avec une structure plus souple et plus conforme pour la gestion d'une équipe.

Je précise que des contacts préalables avaient eu lieu avec certains bailleurs de fonds potentiels. J'ai dû reprendre ces contacts au changement de législature et j'ai quand-même un tout petit peu interrogé, car je partage les interrogations soulevées par le groupe PLR. Comment avons-nous pu croire à l'époque que nous trouverions des coinvestisseurs sans pouvoir leur proposer un rendement. On m'a quand-même confirmé que dans un premier temps nos partenaires avaient laissé la porte ouverte au dialogue. Peut-être aurait-il fallu être encore plus critique, en toute bonne foi nous pouvions imaginer que le modèle séduirait. Aujourd'hui vous l'avez relevé, je vous remercie d'en avoir bien pris note. Ce n'est pas imaginable de trouver des coinvestisseurs si on ne peut pas leur servir les mêmes intérêts qu'un compte en banque aussi modeste soit-il et pour pouvoir reconnaître que cette idée n'était pas la bonne.

La participation minoritaire de la Commune est un corolaire, car à l'époque aussi c'était imaginé impliquer d'autres acteurs du canton et d'impliquer éventuellement la population, mais même parmi la population, il est demandé CHF 500 ou CHF 1'000 volontairement à des concitoyens, il faudrait verser CHF 10 ou CHF 20 d'intérêts par année et c'est effectivement normal. Nous ne sommes pas dans de la sur spéculation. Avec ce caractère à but non lucratif, c'est impossible.

Aujourd'hui, il est urgent de créer une société, nous ne pouvons plus attendre, même en débloquent le côté non lucratif de trouver au moins CHF 250'000 d'investisseurs tiers pour que la Commune puisse verser les CHF 250'000 qui étaient prévus dans le business plan, donc nous vous demandons, et je crois que vous l'avez très bien compris, de supprimer à la fois le caractère non lucratif et à la fois la limitation à la participation minoritaire.



Pour donner réponse aux questions qui ont été posées, non nous n'avons pas de calendrier secret, le calendrier se calque sur le calendrier du chantier. Le chantier aujourd'hui indique que le bâtiment devrait être terminé vers décembre 2025, je parle sous le contrôle de ma collègue, Anouk Arbona. Il faut encore quelques semaines pour les aménagements de détail et donc fin février, peut-être mars semble aujourd'hui encore et toujours un horizon réaliste.

L'association appelée HUB dans le rapport de 2023 et qui explique aussi pourquoi la Commune souhaite gérer l'hôtel-restaurant avec une société qu'elle contrôle pour pouvoir collaborer avec cette association de développement local et touristique, oui elle va bon train. Elle n'a pas été précédée d'une présentation d'un rapport sur le tourisme, lequel est en cours d'élaboration par une mandataire, mais l'association n'attend plus que l'accord d'adhésion d'une des associations participatives – Parc régional Chasseral, Association Horizon Val-de-Ruz et l'association de développement La Vue-des-Alpes – Tête de Ran (ADVAT). La société anonyme et l'association qui prendra en charge la partie touristique vont de paires et avancent toutes les deux.

Grâce à votre vote de ce soir que j'espère positif, il sera en effet possible de passer la deuxième vitesse – comme cela a été demandé – de passer à la fondation de cette société anonyme et de disposer d'un Conseil d'administration (CA) légalement élu et que nous pourrions dévoiler. Aujourd'hui les personnes pressenties pour CA sont des professionnels de la branche qui s'engagent en prévision de leur mandat de manière encore bénévole et je leur en sais gré.

Il n'est pas prévu à ce stade que des membres du Conseil général fassent partie du Conseil d'administration de la SA. Nous prévoyons aujourd'hui cinq postes relativement techniques avec une présence du Conseil communal. On pourrait en discuter à plus long terme, mais ce n'est pas une de ces sociétés très politique où ça roule tout seul, ce sont vraiment des gens qui doivent contribuer à la réflexion que nous appelons à siéger au Conseil d'administration.

Concernant la question de savoir qui investira, aujourd'hui je crois qu'il faut être clair et humble, nous devons y aller seuls, car nous avons la nécessité de créer cette société anonyme pour pouvoir recruter un-e directeur-trice de manière à préparer l'ouverture. La société anonyme reste ouverte à l'éco-investissement comme cela a été dit, mais au lieu d'en faire une condition préalable comme nous l'espérions ou l'avions présenté en 2023, nous verrons après coup qui souhaite nous accompagner et éventuellement l'ouverture d'une participation au public est toujours possible et ce n'est pas fermé, bien au contraire.

Le business plan, dont j'entends les critiques, est le même que celui préparé en 2023 par un groupe de travail qui a fait appel à l'époque à des professionnels de la restauration. Comme le Conseil d'administration « in spem » n'est pas encore actif, le business plan n'a pas été revu. Ce sera la première mise au point par le Conseil d'administration, mais apparemment il n'est pas contesté à ce stade. »



M. Thierry Droxler (PLR) ajoute un commentaire aux explications du Conseil communal.

« Je rebondis sur les dernières paroles du Conseil communal pour revenir sur un point en particulier : la participation de la Commune dans le financement de cette société. Au point 3.2 [Perspectives] du rapport – Il est à relever que si, dans le pire des scénarios, la Commune pourra être amenée à détenir l'entier des parts sociales, cette situation ne compromettrait aucunement le succès du projet de reprise de l'activité de l'hôtel-restaurant. – Si pour démarrer dans ce projet, c'est une nécessité, j'espère que cette situation ne perdurera pas.

La Commune doit pouvoir se concentrer sur le développement de cette politique touristique et sur le site de La Vue-des-Alpes et non devenir un acteur à part entière du domaine de l'hôtellerie-restauration. J'appuie donc sur le fait que la recherche de partenaires doit être poursuivie activement avec, si l'arrêté est accepté tel quel, cette modification qui doit permettre peut-être de le faire, alors utilisez cette possibilité.

Avant d'intervenir, j'ai réfléchi à faire un amendement, trop contraignant, une résolution pour vraiment insister, j'espère simplement que ma prise de parole sera retenue et que mon intervention portera ses fruits. Dès le moment où ce sera fait vu que c'est au patrimoine financier de la Commune, nous n'aurons rien à dire si ce n'est que la CGF sera la seule commission qui pourra suivre ces affaires, donc mon message s'adresse aussi à la CGF de suivre de manière serrée ce qui va se passer dans cette politique de gestion. »

M. Simon Monnard (PVL) apporte un complément d'information.

« Je pose la question suivante : la suppression de la mention de but non lucratif donne au Conseil communal la marge de manœuvre de trouver des gros actionnaires pour qui le versement de dividendes est une condition. Néanmoins, si le Conseil communal ne trouve pas prochainement de tels actionnaires, ou s'il renonce finalement à en chercher, s'agira-t-il alors de maintenir tout de même le caractère non lucratif ? Cela n'empêcherait pas de proposer à la population d'être actionnaire sans proposer de dividendes, mais par exemple en offrant aux actionnaires un bon par année pour un repas au restaurant de La Vue-des-Alpes, si une société à but non lucratif est autorisée à procéder ainsi. »

Mme Laurence Veya (PLR) complète par les propos suivants.

« Juste une précision par rapport à ce qui est à but non lucratif ou lucratif. Dans une société anonyme, même si elle est à but lucratif, à partir du moment où il n'y a pas de résultat, il n'y a pas de distribution. Finalement dans un premier stade, en principe durant les trois ou cinq premières années, la situation est la même. »

M. Thierry Droxler (PLR) ponctue par ces paroles.

« En quoi le caractère lucratif ou non lucratif pose problèmes. Si on a une société à but lucratif et qu'elle est en main communale, est-ce qu'une entité publique n'aurait pas le droit de faire un peu de profit ? »



M. Jonathan Amstutz (PLR) fait part des remarques suivantes.

« Comme dit, la CGF sera responsable de suivre le développement de l'entreprise, je pense que nous pouvons déjà avertir nos collègues de faire chauffer le chéquier régulièrement, en tout cas jusqu'à l'atteinte d'une rentabilité, pour remettre un business hôtelier à l'arrêt ou amener à la rentabilité, il faudra peut-être quatre ou cinq ans (je ne suis pas du secteur), mais quand je vois les CHF 250'000 articulés aujourd'hui, je pense que tous les six mois, nous ferons tourner la planche pour rallonger. C'est un investissement de longue haleine, il ne faut pas croire qu'il y aura une rentabilité dans les cinq ans, je n'y crois pas.

Concernant les questions posées, la question du transport a-t-elle figuré dans les documents transports de La Vue-des-Alpes ? Est-ce réfléchi ou est-ce noté simplement sur le papier ? »

M. Roby Tschopp (CC) répond de la manière suivante.

« Je prends bonne note du fait que dans le modèle structurel la participation communale à 100% n'est pas souhaitée par vos prises de parole. Au niveau du Conseil communal, l'idée c'était de nous laisser la marge de manœuvre et la liberté, donc vous l'avez bien compris. L'idée de cette société anonyme à but non lucratif – c'est vrai que c'est une construction un tout petit peu exotique, si j'ose utiliser ce mot – était vraiment venue pour faire comme si c'était une fondation sans en être une. Alors c'est vrai qu'une fondation conserve tous ses gains et ses revenus au sein d'elle-même, ce que fait aussi une société à but non lucratif.

Si la commune devait rester à 100% actionnaire, ça ne changerait rien que ce soit à but non lucratif ou à but lucratif. Maintenant, si nous devons partager l'investissement avec des partenaires, ils auront un minimum de rendement de leurs investissements, sinon ça deviendrait difficile. Après, je ne suis pas suffisamment juriste dans la pratique des sociétés anonymes : offrir un repas d'une valeur de CHF 50 à CHF 100 par année en lieu et place d'un dividende, ce sont des pratiques qu'il faudrait voir avec un notaire ou un consultant, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Je viens maintenant sur le point du transport.

Nous avons aujourd'hui le Nordic'Bus qui dessert La Vue-des-Alpes. Nous avons d'ores et déjà prévu d'augmenter sa fréquentation cette année, car nous avons une exposition internationale de photographies qui aura lieu en octobre, mais toujours sur les week-ends parce que nous estimons qu'en semaine il n'y a pas suffisamment de trafic pour que ça vaille la peine de mettre un bus. Cela reste un bus touristique au frais de la Commune, donc on se retrouve ici avec la réflexion qu'on vient de faire sur le contre-projet à l'initiative « Pour combler les lacunes des transports publics » où l'idée est que la desserte de La Vue-des-Alpes soit prise en charge, au moins en partie, par le Canton. Donc aujourd'hui nous sommes toujours sur une desserte communale qui devra être musclée avec l'ouverture de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes, mais on est dans une dichotomie entre savoir est-ce qu'il faut mettre des bus payés par la Commune, auquel cas le Canton aura beau de dire – voilà vous l'avez fait alors on ne le fait plus – ou bien est-ce qu'il faut vraiment, dans le cadre du contre-projet, insister auprès du canton et ne pas trop anticiper. C'est un vrai dilemme et aujourd'hui, je n'ai pas de réponse claire et nette à vous donner. »



Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à la création d'une société anonyme pour l'exploitation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes : accepté par 31 voix, contre 4 et 5 abstentions.

12. Motions et propositions

Néant.

13. Résolutions, interpellations et questions

13.1. Question Q25.002 – État de la route de La Joux-du-Plâne (départ des Bugnenets) ?

« Je souhaiterais attirer votre attention sur l'état particulièrement dégradé de la route de La Joux-du-Plâne, au départ des Bugnenets. Cette voie, pourtant essentielle pour les habitants de la région, le transport scolaire ainsi que pour les visiteurs, présente de nombreuses dégradations : nids-de-poule, affaissements, manque d'entretien général, qui compromettent la sécurité des usagers et nuisent à l'image de notre commune.

Ma question est donc la suivante :

Quelles mesures le Conseil communal envisage-t-il de prendre à court et moyen terme pour remettre en état cette route et garantir des conditions de circulation sûres et durables ?

Je vous remercie d'avance de votre réponse et de l'attention portée à cette situation préoccupante.

Au nom du parti socialiste, David Moratel. »

M. Daniel Geiser (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Le Conseil communal est soucieux comme tout citoyen de La Joux-du-Plâne de l'état de cette route de campagne et d'accès importante pour les fermes et maisons de la région. Chaque année, la voirie fait deux campagnes « nids-de-poule » pour entretenir la chaussée, soit généralement en mai et en octobre.

Vous le savez, deux projets éoliens conditionnent à pouvoir s'engager à un entretien conséquent de la route. Celle-ci devra être utilisée, le cas échéant, pour amener les infrastructures. Il est donc illusoire d'investir de manière trop conséquente si ces projets se réalisent.



Dans le cadre de l'entretien des routes communales, votre Conseil a approuvé un crédit d'investissement de CHF 120'000 pour le scannage et l'analyse de l'état des routes communales. Ce travail est en cours. Le scannage aura lieu dès le mois de juin. Cela permettra de prioriser les travaux pour les prochaines années.

Compte tenu de l'état de la route de La Joux-du-Plâne, en particulier depuis les Bugnenets jusqu'au carrefour de la boucle passant par le sud, il va sans dire que ce tronçon de 2'850 m apparaîtra dans les priorités d'intervention. Il est donc proposé ceci :

- *à court terme, soit dès que la météo le permettra ces prochains jours, les interventions consisteront à réparer les nids de poules et effectuer des travaux de reflashage notamment aux endroits où les ornières sont les plus prononcées ;*
- *à moyen terme, soit dès l'an prochain, il est envisagé la pose d'un enrobé ayant une durée de vie de 5 à 10 ans. Le coût est estimé à minimum CHF 280'000. Pour une durée de vie plus longue, il s'agira de refaire entièrement les caissons de routes pour un montant bien plus conséquent.*

En résumé, tant que les décisions définitives concernant les projets éoliens n'auront pas été prises, la réfection et l'entretien de la route de La Joux-du-Plâne devraient être limités au strict minimum. À défaut, l'argent investi dans ces rénovations coûteuses sera perdu dès le moment où les projets se réaliseront.

Toutefois, au vu de la dégradation actuelle de la route, une réfection plus conséquente est prévue pour 2026. Pour l'heure, la sécurité des usagers n'est pas compromise. Enfin, agir contre l'orniérage de la route permettra d'améliorer l'image communale pour toutes celles et ceux qui passent par cette belle région du haut du Val-de-Ruz. »

13.2. Question Q25.003 – Participation au financement de Plateforme Culture NE

« La Commune de Val-de-Ruz a-t-elle été sollicitée pour participer au financement de la plateforme culturelle Neuchâteloise ?

Pourrait-elle l'envisager comme le fait déjà la Commune de Milvignes ou celle de Val-de-Travers ?

Au nom du parti socialiste, Magali Barblan. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Aux deux questions qui sont posées, je peux répondre par l'affirmative. La Commune a déjà participé à deux séances d'informations en décembre 2024 et avril 2025 et une troisième séance de conception aura lieu le 23 juin prochain. La participation à cette plateforme en construction apportera un meilleur soutien à la culture à Val-de-Ruz. Il n'y a que La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel actuellement et viendra après Milvignes, Val-de-Travers et j'espère Val-de-Ruz. »



13.3. Question Q25.004 – Où sont les arbres de la rue des Esserts ?

« Les deux grands arbres abattus il y a environ 3 ans au début de la rue des Esserts étaient plantés sur une parcelle communale.

Le Conseil communal peut-il nous dire pourquoi ont-ils été coupés et quand seront-ils remplacés ?

Au nom du groupe Verts-Vert'libéral, Laurent Debrot. »

M. Daniel Geiser (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Ces deux arbres ont été coupés en 2020 pour des raisons sanitaires. Ils seront remplacés dans le cadre de la réfection de la Rue des Esserts prévue pour 2026 et 2027 sous réserve de l'octroi par votre Autorité des crédits d'investissement nécessaires. »

14. Communications du Conseil communal

Pour ce dernier point, **le président** passe la parole aux membres du Conseil communal.

M. Ahmed Muratovic (CC) donne quelques communications au nom du Conseil communal.

« Nous avons la joie de vous annoncer que le collège du Pâquier a obtenu le prix du label Eco-Schools. Après le collège de La Fontenelle, c'est le deuxième collège qui a obtenu ce prix sous l'impulsion du Cercle scolaire (CSVR), mais également des enseignants dont la coordinatrice était Mme Moratel, les élèves qui ont eu un grand enthousiasme et les autres acteurs comme les concierges. La thématique était celle des déchets et la cérémonie de remise du prix par l'ONG J'aime ma planète, reconnue par l'UNESCO, aura lieu ce jeudi matin à 11 heures au collège du Pâquier. »

M. Daniel Geiser (CC) transmet à son tour quelques communications au nom du Conseil communal.

« Lors de la séance du Conseil général du 24 juin 2024, votre Autorité a approuvé l'abrogation de la convention de fusion. Le Conseil communal vous informe que le Conseil d'État a refusé cette décision au motif qu'il s'agit de l'acte fondateur de notre commune.

Suite aux élections cantonales et aux multiples changements de poste à Berne, nous tenons à féliciter Mme Clarence Chollet pour sa nomination au Conseil national [applaudissements]. Il s'agit d'un évènement rare, car nous n'avons pas pu mettre la main avec précision sur les derniers élus de notre région à Berne. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions et nous recommandons pour faire briller notre commune sous la Coupole.

Comme pour la Foire de Coffrane qui s'est tenue sous un soleil radieux le 28 avril dernier, nous vous informons que le Conseil communal in corpore se déplacera à la Foire de Dombresson le 19 mai. »



Le président remercie l'assemblée, la presse, l'administration, souhaite une bonne soirée à tout le monde et lève la séance.

La séance est levée à 22h30.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

R. Douard

P. Lardon